

# FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

## **DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

Pays: BURUNDI	
TITRE DU PROJET : AME BURUNDAISE.	LIORATION DE L'ACCES A LA TERRE DE LA FEMME
Modalité de financement du	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds
<b>PBF</b> : IRF	d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :
PRF	Fonds d'affectation spéciale national
	Fonds d'affectation spéciale régional
	Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste des partenaires d'exécution	ganisation (ONU, ONG etc.) : Cordaid on supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux :
spécifiez le type d'organisation	(gouvernement, ONGI, OSC locale):
Les partenaires gouvernementa	aux:
et du Genre va être le Mir	Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine nistère technique de tutelle du Projet à travers le Centre de Promotion de Lutte contre le Génocide (CPDHPG);
	era partenaire du projet surtout sur certains aspects de l'assistance forcement des capacités des acteurs judiciaires y compris les membres ;
partenaire du projet sur le fonctionnement de 2 guic	du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique sera es aspects de sensibilisation pour changement de mentalités et sur le hets fonciers qui seront ouverts;
projet pour ce qui concer	ndépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) sera partenaire du rne la sensibilisation et la dissémination des lois/jurisprudences etc. naissances des acteurs clés en vue aussi du changement de
	a Commission Nationale Foncière sera partenaire pour les actions de ement des guichets fonciers.
Les ONG internationales :	
<ul> <li>ZOA (surtout pour les as)</li> </ul>	pects en rapport avec la certification foncière)

Sur

Les OSC locales:

X

Ordre des Avocats près la Cour d'Appel de Gitega (Barreau de Gitega)

Unissons-nous pour la Promotion des Batwa (UNIPROBA)

4

- Association pour la Paix et les Droits de l'Homme (APDH)
- Commission Episcopale Justice et Paix Burundi (CEJP Burundi)
- Land and Development Expertise Center (LADEC)
- Les organisations féminines. Ex: Forum National des Femmes, Association des Femmes
  Juristes, Collectif des Associations et Organisations féminines (CAFOB), Réseau Femmes et
  Paix, Commission des Femmes Avocates, Association des Femmes Rapatriées du Burundi,
  Forum National des Femmes, etc.

Durée du projet en mois¹: 18

Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Le projet sera mis en œuvre dans 12 communes de 5 provinces à savoir - Kirundo (2 communes), Ruyigi (3 communes), Muyinga (3 communes), Bujumbura (2 communes) et Cibitoke (2 communes).

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

Initiative de promotion de l'égalité des sexes²

Initiative de promotion de l'égante des sexes

Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)

Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire):

Cordaid: \$ 1 500 000 Total PBF: \$ 1 500 000

\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1<sup>ère</sup> tranche (35%):

Cordaid: \$ 525 000

Total: \$ 450 000

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

L'objectif principal du projet est de renforcer et promouvoir les mécanismes d'accès à la terre pour les femmes et les groupes plus vulnérables (Batwa, rapatrié(e)s ou déplacé(e)s, personnes en situation de handicap, etc.) à travers l'amélioration de leur participation, la protection et la promotion de leurs droits fondamentaux en particulier le droit d'accès à la terre.

La succession de la femme, notamment pour les questions foncières, reste un sujet qui mérite une attention particulière au Burundi. Aucune loi ne régit la succession et c'est le droit coutumier, patriarcal, qui est appliqué. Les femmes et les filles étant discriminées elles se voient refuser le droit fondamental d'hériter d'une part égale de la terre au profit des hommes (frères, oncles, etc.). Certes le Gouvernement Burundais montre une volonté de réduire les discriminations liées au Genre, il n'en reste pas moins que la question de la succession demeure un sujet complexe et délicat. Dans ces conditions, les burundaises risquent d'être plus largement touchées par les questions de pauvreté, de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire. De plus, au Burundi la terre constitue un enjeu économique et social majeur qui pourrait nuire à la cohésion communautaire. En outre, la participation des femmes à

La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

m

1 9

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des Genres (GPI).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

l'espace civique a été relégué au second plan en raison de la culture burundaise. Les femmes burundaises notamment en milieu rural se retrouvent plus souvent au foyer au risque de devoir s'occuper exclusivement d'activités ménagères et de l'éducation des enfants.

Via ce projet les burundaises et les personnes en situation de vulnérabilité devraient accéder à des espaces d'échange et d'expression plus larges de manière à renforcée la protection et la promotion de leurs droits y compris fonciers. Le projet devrait contribuer à un meilleur équilibre du Genre et des droits entre femmes et hommes. Ainsi les moyens de subsistance en milieu rural pour les personnes en situation de vulnérabilité notamment les femmes, devrait être améliorés.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés):

Le projet a été conçu en concertation avec les femmes de différents réseaux (hommes et femmes qui travaillent dans la résolution des conflits au niveau communautaire avec la CEJP et le réseau « Umuhivu w'Imboneza » travaillant avec Cordaid) pour connaître leurs préoccupations en termes de droits foncier, de leur rôle marginalisé au niveau local afin de faire entendre leurs voix dans des processus des décisions.

Des consultations et des échanges ont été organisés au niveau communautaire. De ces échanges, des principaux défis pour accéder à la justice pour les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés ont été dégagés et documentés.

En collaboration avec les leaders communautaires formés sur les mécanismes alternatifs de gestion des conflits dans la zone d'action, l'Association pour la Paix et les Droits de l'Homme (APDH) a pu identifier les principaux défis auxquels font face les femmes au niveau communautaire en matière d'accès à la terre. A la suite de cette consultation, des solutions possibles ont été proposées.

En outre, les femmes médiatrices des conflits locaux établies par la CEJP ont été consultées et ont avoué que les conflits ménagers accueillis dans les centres d'écoute sont majoritairement liés aux frustrations des femmes qui assistent impuissamment à la mauvaise gestion du patrimoine du ménage par ce que la coutume burundaise ne leur donne pas les mêmes droits que les hommes sur ce patrimoine alors qu'elles y contribuent énormément.

Enfin les séances de consultations avec le système des Nations Unies, les autorités ministérielles en l'occurrence le Ministère du Genre ont été organisées avec le Comité de Pilotage (CP) comprenant plusieurs acteurs dont l'ONU Femmes, le HCR pour analyser la pertinence et la portée du projet.

Toutes ces consultations inclusives ont permis d'identifier les actions prioritaires à mener en vue d'améliorer la participation politique des femmes au niveau locale, et l'accès et le contrôle de la terre par les femmes surtout en milieu rural dans le cadre de la consolidation de la Paix au Burundi.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>5</sup>: 3

Montant alloué au GEWE: \$ 1,248,103.16 soit 83,21% de budget total

Expliquez *brièvement* par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes<sup>6</sup>:

Premièrement, le projet donnera du pouvoir et fera entendre la voix et les opinions des femmes et des organisations féminines sur des questions fondamentales de leur participation active au

6 Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de Genre et la consolidation de la paix sensible au Genre

my

2

uf

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Un réseau local mis en place par Cordaid dans les provinces de Mwaro, Rumonge, Bururi et Makamba depuis 2016. Il est composé par les femmes leaders au niveau local, les femmes et filles élues au niveau national et local. Leurs principales activités sont le plaidoyer au niveau local, la résolution des conflits à travers la médiation communautaire ainsi que l'autonomisation économique des femmes et des filles.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes). Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes). Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

niveau local et de l'accès à la terre. A cet effet, un réseau des organisations féminines sera mis en place par le projet pour mettre en valeur la cause des femmes et plaider en faveur d'un dialogue entre les différentes parties prenantes, de manière à favoriser les échanges en vue de capitaliser le bonnes pratiques et cheminer vers l'amélioration du cadre légal. Ce processus se fera en concertation avec les autorités en général et en particulier le Ministères de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre. Des réunions de réflexion/dialogue et de renforcement des capacités seront organisées, une jurisprudence et des bonnes pratiques en faveur des femmes seront documentées et disséminées auprès de tous les acteurs clés y compris les acteurs de la société civile. Deux cadres de concertation entre les autorités locales et les organisations féminines seront mis en place et des initiatives de consolidation de la paix à travers des groupements communautaires (incluant les femmes les plus vulnérables et marginalisées) seront appuyés en vue de contribuer à la mise en œuvre des Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC). Un plaidoyer stratégique sera mené par Cordaid et les partenaires locaux auprès des autorités nationales et locales afin d'influencer le changement de politiques et de pratiques. Notre plaidoyer et notre engagement politique au niveau local et national sont fondés sur les évidences et se base sur des faits et des preuves issues de nos recherches et données.

Deuxièmement, le projet contribuera au renforcement des mécanismes de réponses de résolution des conflits fonciers au niveau communautaire pour qu'ils soient sensibles au Genre et au conflit via l'accompagnement (formation, sensibilisation, etc.), le respect de la mixité femmes-hommes lors du processus de mise en place des Conseils des Notables (réinstitutionnalisés début 2021). Des bonnes pratiques et la jurisprudence en matière de succession en faveur des femmes seront documentées, digitalisées et vulgarisées auprès des acteurs clés du niveau national et local (magistrats, conseils des notables, parajuristes, autorités locales, etc.) pour favoriser leur diffusion. Une étude sera réalisée pour faire un état des lieux de l'accès à la propriété foncière pour les femmes via notamment la mise à jour des données. En effet, ce problème existe mais reste très peu quantifié.

Troisièmement, compte tenu des pratiques communautaires discriminatoires et de la méconnaissance de la loi par la grande majorité des femmes rurales, un mécanisme de sensibilisation et de protection des droits de la femme sera mis en place au niveau communautaire par les partenaires locaux. Des ateliers de sensibilisation et d'échange seront organisés sur les droits fonciers des femmes, des émissions radio seront diffusées et une approche de sensibilisation à l'aide de messages via les réseaux de communications sera initiée pour favoriser le partage d'expérience sur l'accès à la terre des femmes/hommes modèles au niveau communautaire. En vue de renforcer le système de protection, une assistance judiciaire et juridique gratuite pour les femmes sera également fournie par le Barreau de Gitega en cas de conflits fonciers. Une attention particulière sera réservée aux plus vulnérables : veuves cheffes de ménages ; femmes vivant en situation de handicap ; personnes âgées ; Batwa et notamment femmes Batwas ; autres catégories de personnes en situation de vulnérabilité. Pour finir, le projet introduira une nouvelle pratique non discriminatoire de sécurisation des droits fonciers en appuyant la création de deux guichets fonciers communaux mixtes (femmes et hommes) et les sensibilisera à l'inscription des noms des deux conjoints sur les certificats fonciers. En Ouganda, où cette initiative a été testée par la Banque mondiale, 70% des hommes ont exprimé leur volonté d'inscrire le nom de leurs épouses sur les certificats. Au Burundi, le projet va essayer de tester ce modèle ougandais à travers des actions de sensibilisation et d'autres actions incitatives. En Ouganda, cette approche a été efficace et approuvée par un large pourcentage de la population.

Degré de risque du projet7: 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux

In

(

<sup>7 0 =</sup> risque faible pour la réalisation des résultats. 1 = risque moyen pour la réalisation des résultats. 2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>8</sup>) : (2.3) Prévention/gestion des conflits

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

- (i) Objectif de Développement Durable (ODD) 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles » :
  - a. Les interventions du projet toucheront la Cible 1 « Lutte contre les discriminations » en contribuant à réduire la discrimination à l'égard de la femme en matière des droits fonciers.
  - b. Par rapport à la Cible 2 « Droits et accès aux ressources », le projet entreprendra des actions visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, à l'accès à la propriété et au contrôle des terres ainsi que d'autres formes de propriétés, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles dans le respect du droit interne.
  - c. Le projet contribuera aussi à la Cible 3 qui parle des politiques d'égalités à travers les actions de lobbying et de plaidoyer en vue d'influencer le changement de politiques et de pratiques pour qu'il y ait des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et filles au niveau local et national et renforcer et mettre en œuvre celles qui existent.
- (ii) ODD 10 « Réduction des inégalités dans les pays » : le projet contribuera à l'évolution des revenus des plus pauvres. En effet, certaines activités du projet vont contribuer à l'amélioration progressive des revenus pour les femmes et filles bénéficiaires du projet dans la zone d'action afin d'augmenter leurs revenus. Il en est de même pour la cible qui vise l'autonomisation de toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.
- (iii) ODD 16 « Promotion de l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable »: le projet apportera sa contribution à la cible relative à l'établissement de l'Etat de droit et accès à la justice particulièrement à travers des actions visant l'assistance judiciaire et juridique des plus vulnérables particulièrement les femmes, les groupes marginalisés et les peuples autochtones

Enfin, le projet s'inscrit dans le cadre du principe adopté par le Forum Politique de Haut-Niveau des Nations Unies sur le développement durable « Ensuring that no one is left behind ». Ainsi, des activités spécifiques visant les catégories vulnérables identifiées par le projet seront mises-en-œuvre, notamment dans les domaines de la sensibilisation sur les droits, de l'assistance juridique et judiciaire ainsi que les activités d'autonomisation.

Type de demande :	Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du
Nouveau projet : 🖂	document:
Révision de projet :	Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : Changement de résultat / sujet : D
	Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :
1	Budget PBF supplémentaire :  Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :  USD XXXXX
	Brève justification de la révision :

Sur

L

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique, (2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits ; (3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux ; (4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

## **SIGNATURES DU PROJET:**

AGENCE RECIPIENDAIRE9 Représentant du Gouvernement National Nom: Zarir Hugues Merat Ministre Signature 63 03 Signature Nom de l'agence : Cordaid 69 24 Date et visa : Titre : Ministre s de la Personne Huma Date et visa : Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Coordonnateur résident Awa Dabo Nom: Signature Sous-Chef et Utilicier Kesponsable Signatureure SYSTEME DES NATIONS UNIES Date et visa: 21/12/2021 AU BURUNDI Date et visa:

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.



## I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

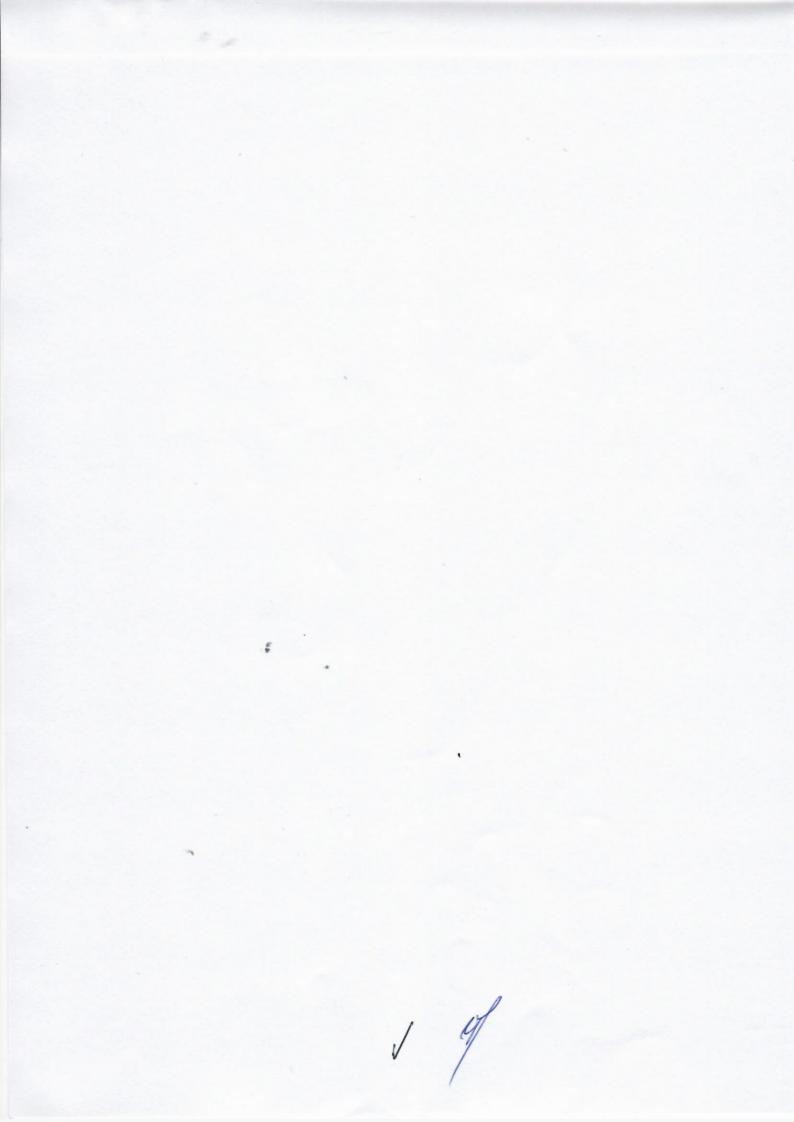
### a) L'analyse de conflit

Depuis le processus de paix d'Arusha qui a abouti à un accord en 2000, les burundaises (52% de la population) ont joué un rôle important dans la consolidation de la paix et dans la prévention des conflits en utilisant leur position unique dans la société pour initier des processus de médiation et de réconciliation au niveau communautaire, afin de rapprocher les parties en conflit et relancer un dialogue pacifique entre les différents acteurs. Toutefois, dans un pays où la densité de population est forte (426 hab./km² pour une population essentiellement agricole), les questions foncières sont souvent source de conflits voir de violence surtout pour les femmes dont les droits restent un sujet très sensible jusqu'au sein même des familles. En zone rurale, la principale source de revenu est la terre et alors que ce sont majoritairement les femmes qui cultivent (57,8% en 2015)10, elles ont très peu accès à la propriété (17,7% de femmes propriétaires en 2008) et à la gestion de la terre familiale, monopolisée par les hommes qui en tirent les profits et bénéfices. Sans adoption de nouvelles approches par le gouvernement, le sentiment d'injustice et le besoin pressant de terres contribueront probablement à de futurs conflits. Les filles et les femmes sont souvent exclues de l'héritage et ne peuvent que rarement hériter de leurs parents, ou alors qu'en tant qu'usufruitières. En milieu urbain, on note une évolution positive avec des jugements qui ont donné raisons aux femmes pour hériter au même titre que les hommes dans le cas d'immeubles cadastrés et enregistrés. Malgré ces avancées positives, les femmes restent de façon générale exclues de l'héritage surtout en milieu rural en absence d'une loi en la matière et face à une coutume discriminatoire. Les femmes sont également souvent expulsées de leurs terres avec leurs enfants au décès de leur maris. Les défis d'ordre politique, économique, culturel et structurel qui limitent les femmes dans la jouissance de leurs droits fonciers ainsi que dans leur participation dans la société principalement au niveau local sont donc marqués au Burundi.

Sur le plan politique et juridique, la Constitution du Burundi pose le principe de l'égalité entre tous les citoyens et les instruments internationaux de promotion et de protection des droits humains ont été ratifiés par le Burundi. Ce cadre légal et institutionnel est malheureusement peu mis en application. En effet, la lettre de politique foncière adoptée en 2010 passe sous silence la problématique de l'accès des femmes à la terre et ne porte aucune attention aux injustices et à la discrimination auxquelles elles font face. Le code foncier de 2010 donne quant à lui du poids à la culture burundaise discriminatoire qui reconnait et protège les droits en vertu d'un titre d'occupation ou selon les usages. Or selon ces derniers les questions de succession sont régies par des traditions patriarcales qui empêchent les femmes de bénéficier des mêmes droits fonciers que les hommes. Cette situation est exacerbée par l'absence persistante d'une loi portant code des régimes matrimoniaux, successions et libéralités qui porte un préjudice énorme aux droits fonciers de la femme burundaise. De plus, il y a des barrières culturelles peu enclines au changement. Les normes relatives aux rôles des sexes dans la société burundaise sont encore profondément ancrées dans une culture patriarcale forte. Il n'est pas rare d'entendre des arguments tels que « renforcer les droits économiques des femmes pourrait perturber les rapports sociaux et le respect que les femmes doivent aux hommes ». Pour la période contemporaine, les questions de succession ont été soulevées sans avoir l'occasion de faire l'objet d'une attention particulière de sorte que les acteurs concernés n'ont pas eu l'opportunité de dialoguer et de proposer des améliorations à la situation actuelle. De plus, malgré l'existence d'une jurisprudence de la Cour Suprême favorable à la succession des femmes, on constate que les mécanismes de résolution des conflits liés au foncier, notamment au niveau local, ne sont pas encore sensibles au Genre dans leur composition

X

<sup>10</sup> Rapport sur les enjeux de l'accès de la Femme à la terre au Burundi, Septembre 2016



et leur fonctionnement. Par exemple, les conseils des notables (dérivé de l'institution d'Ubushingantahe), structures traditionnelles de résolution des conflits au niveau collinaire<sup>11</sup>, et presque exclusivement masculine, renforcent souvent la discrimination à l'encontre des femmes, en se référant aux principes coutumiers. Les tribunaux de proximité (tribunaux de résidence) ont, quant à eux, tendance à juger les affaires de successions en se basant uniquement sur la coutume.

Face à une telle situation, de nombreuses femmes se battent pour réclamer la reconnaissance de leurs droits fonciers auprès des autorités administratives et communautaires ou devant les juridictions. D'après les chiffres de 2013 de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, 33% des plaintes enregistrées portent sur les successions foncières et les violences économiques faites aux femmes. Selon le rapport de l'APDH de 2016 sur 10 tribunaux de résidence du nord et du centre du pays, il a été constaté que 877 (soit 49%) des litiges fonciers ont été introduits par des femmes 12. Néanmoins, ces dernières sont confrontées aux défs liées à la méconnaissance de la loi et à des procédures longues et coûteuses. Cette situation affecte particulièrement les femmes et notamment les plus vulnérables (veuves, Batwa, rapatriées ou déplacées, celles en situation de handicap, etc.) car ces dernières n'ont pas suffisamment de ressources pour payer les frais de justices, honoraires des avocats, etc. D'où la nécessité de renforcer leur protection.

Les Batwa, peuple autochtones et minorité ethnique du Burundi, ont les mêmes pratiques de successions que le reste de la population. Néanmoins, la marginalisation et la discrimination qu'ils et elles subissent les maintient dans une grande précarité et font qu'ils/elles sont peu représenté(e)s dans différents comités communautaires et ont un taux d'accès à la terre très faible. A titre historique, une enquête effectuée en 2008 sur la situation foncière des Batwa montrait qu'à l'époque 14,7% de cette communauté ne disposait pas d'une propriété foncière. Dans cette proportion, 49,1% étaient sous le régime de féodalité et 59,9% exploitaient de façon précaire des propriétés prêtées <sup>13</sup>. Le projet tiendra compte de toutes enquêtes/recherches effectuées depuis lors.

Néanmoins quelques bonnes pratiques dans la sécurisation des droits fonciers des femmes s'observent. D'après les données collectées par l'APDH en 2015, sur 40 Services Fonciers Communaux, 6 797 (soit 7,6%) des certificats fonciers enregistrés en milieu rural ont été introduits par des femmes en leur nom propre. Un chiffre qui reste bas mais qui représentent pourtant déjà une évolution positive. Les obstacles liés à la protection du droit d'accès à la terre et à la participation des femmes dans la société, principalement au niveau communautaire, sont souvent liés à des pratiques, des préjugés et des comportements culturels fortement ancrés et hostile à la femme. Une étude commanditée en 2019 par l'Association des Femmes Rapatriées du Burundi (AFRABU) sur la représentativité des femmes a révélé que les hommes ont accès à beaucoup d'espaces et de cadres d'échanges tandis que les femmes sont plus cantonnées à des activités reproductives. Il semblerait qu'au niveau local, les femmes représenteraient uniquement 8% des responsables collinaires; pourcentage qu'il conviendra d'affiner au besoin. A cela s'ajoute, une faible structuration et des manques de capacités techniques et financières des associations féminines au niveau communautaire qui influent sur leurs capacités à accompagner la mise en œuvre des PCDC et affectent les relations de confiance entre les autorités et les OSC14. La violence, la pauvreté et l'inégalité sur l'accès à la terre sont

L

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Réinstitutionnalisé par la loi N° 1/03 du 23 Janvier 2021 PORTANT COMPLEMENT DES DISPOSITIONS DU CODE DE PROCEDURE CIVILE RELATIVE A LA RESTITUTION DU CONSEIL DES NOTABLES DE LA COLLINE

<sup>12</sup> Rapport de l'APDH intitulé : "Droits fonciers des femmes au Burundi, le temps de l'action" produit en août 2015.

<sup>13</sup> Rapport sur les enjeux de l'accès de la Femme à la terre au Burundi, septembre 2016

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> L'approche tiendra compte des avancées obtenues grâce à l'approche Nawe Nuze. Cette approche a officiellement été validée comme étant une approche nationale en avril 2018 par le Ministère ayant le Genre dans ses attributions. Nawe Nuze aide les filles et les femmes en Associations villageoises d'épargne et de crédits (AVEC) à renforcer leurs capacités financières, à développer et étendre des modèles pour l'inclusion financière et à diminuer les écarts de Genre dans l'accès et le contrôle des compétences financières, des biens et des services clés visant l'autonomisation des femmes et des filles.

toujours des obstacles pour la femme burundaise, ce qui risque de provoquer une instabilité à long terme.

Analyse des parties :

- Les leaders communautaires et l'administration locale sont les principaux acteurs dans la gestion des conflits communautaires par l'usage des mécanismes alternatifs. Ce sont des leaders d'opinion et ils peuvent, par leurs modèles, provoquer le changement des mentalités par les bonnes pratiques et les séances de sensibilisation. A cet effet, l'administration locale sera bénéficiaire des séances de renforcement des capacités. Le modèle des services des guichets fonciers qui seront créés dans le cadre de ce projet seront gérés par les communes et les bonnes pratiques en rapport avec la sécurisation foncière sensible au Genre seront partagées avec l'administration. Les autorités locales seront consultées dans le processus de sélection des bénéficiaires. L'administration locale sera conviée lors des séances de lancement du projet pour bien appréhender sa portée. De plus, des cadres d'échanges seront organisés avec les autorités sur les résultats et les défis en rapport avec le Projet.
- Les organisations féminines seront nos principales cibles au moment de la mise en œuvre du projet. En effet, les bénéficiaires finales seront identifiées au sein de ces organisations, de même, une grande partie des actions du projet sera menée en passant par les organisations et collectifs féminins qui seront rassemblés dans un réseau pour mener les actions de plaidoyer.
- Les Ministères de (i) la Justice, (ii) la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre et (iii) l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage sont des acteurs clés sur cette question de protection du droit d'accès à la terre des femmes. Des actions ciblées de plaidoyer basées sur les évidences (bonnes pratiques, modèles d'enregistrement sensible au Genre) seront organisées.
- Les conseils des notables jouent un rôle important étant donné que c'est une nouvelle structure de résolution des conflits et surtout des conflits au niveau communautaire.
- Les médias seront utilisés comme un outil de sensibilisation et de vulgarisation des résultats et des bonnes pratiques du projet. Ils permettront d'atteindre un grand nombre de bénéficiaires.
- Les Nations Unies et les ambassades seront nos alliés dans le processus de plaidoyer.

## b) Alignement du projet avec les cadres stratégiques et appropriation nationale

Au niveau international, le projet s'aligne sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité stipule en son article 21, qu'« Intégrer une démarche d'équité entre les sexes, c'est évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Le projet est aussi en relation avec la Convention des Nations-Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) qui vise à supprimer toutes les formes de traitement inégal dont les femmes sont victimes du simple fait de leur sexe et à faire en sorte que dans tous les domaines de la vie publique ou familiale les femmes aient les mêmes droits que les hommes".

Au niveau national, le projet s'aligne sur :

Les priorités du gouvernement du Burundi définies par le Plan National de Développement (PNB) 2018-2027. Il est aligné sur l'axe 13 relatif à la gouvernance et spécifiquement aux 2ème et 4ème objectifs stratégiques qui visent à consolider l'état de droit et les droits humains (OS 2) et à améliorer la gouvernance locale pour un développement inclusif et durable (OS 4). Le projet contribue à « la réalisation des objectifs de renforcement des institutions et acteurs politiques, la promotion de la justice et de la protection des droits humains, l'efficacité des institutions, et l'éradication des inégalités et la promotion de la cohésion familiale » définis comme priorités du PNB sous sa 2ème orientation stratégique concernant le développement du capital humain.

X

Les orientations stratégiques de la Politique nationale Genre 2012-2025 notamment la promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie (OS3), la promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes (OS4) ainsi que la promotion équitable de la participation des femmes et des hommes dans les sphères de décision et dans les mécanismes de consolidation de

la paix et de la sécurité (OS5).

- Les effets 3 et 6 du UNDAF Burundi 2019-2023 portant respectivement sur l'égalité entre les sexes et la paix, la gouvernance et l'Etat de droit. Ainsi, « d'ici 2023 davantage de femmes, de jeunes et de groupes vulnérables sont intégrés aux niveaux socioéconomique, politique et utilisent des services de protection sociale » (effet 3). Par ailleurs, « d'ici 2023, les femmes et les hommes, de tout âge et particulièrement les groupes vulnérables utilisent équitablement les services d'institutions qui garantissent la recevabilité, la paix, l'égalité de Genre, la justice, et le respect des droits de l'homme de manière efficace, indépendante et transparente » (effet 6).

La Stratégie Nationale de l'Aide Légale (SNAL) dont l'objectif ultime est d'assurer l'égalité des droits et garantir l'accès à la justice pour tous les citoyens, ce qui représente

un immense défi particulièrement dans un pays comme le Burundi.

Le gouvernement burundais ayant souscrit aux textes ci – haut cités, le renforcement de la voix de la femme sur l'accès à la terre et sur sa participation au niveau local sera une valeur ajoutée aux initiatives déjà menées par le gouvernement même si ces dernières restent en deçà des attentes de la population. Le projet garantit aussi l'appropriation nationale dans la mesure où le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre place la question de la promotion des droits des femmes parmi ses priorités.

# c) Lacunes stratégiques et financières et complément d'autres interventions

Il existe des interventions qui ont été menées par différentes organisations nationales et internationales dans le domaine de renforcement des droits des femmes au Burundi. Toutefois, il est à noter que ces interventions, n'ont pas abordé de façon explicite la question de l'accès des femmes à la terre. La portée de ces interventions se limitait essentiellement à la participation et à l'autonomisation des femmes sans aborder la question « femmes et droits fonciers » bien que le Programme d'action de Beijing de UNWomen ait clairement insisté sur le charactère exhaustif du droit des femmes à travers le monde. Le présent projet contribuera à briser ce silence pour aborder cette question de façon stratégique et holistique. Tous les partenaires du projet disposent déjà des réseaux communautaires qui travaillent sur plusieurs aspects dont la résolution des conflits, le plaidoyer pour l'accès à la justice, l'inclusion et l'autonomisation économique de la femme. Depuis 2016, Cordaid travaille avec le réseau communautaire « Umuhivu w'imboneza » dans le cadre de différents programmes (Partenariat Stratégique avec les Pays Bas pour le lobbying et plaidoyer & Just Future). Les membres d'Umuhivu disposent des capacités requises pour résoudre les conflits mais aussi pour mener un plaidoyer en vue du changement des politiques et pratiques au niveau local et national. A l'instar de Cordaid, la CEJP dispose déjà d'un réseau des médiateurs au niveau national mis en place dans le cadre d'un autre programme. A cet effet, le présent projet va s'appuyer sur l'existant pour renforcer et maximiser l'impact des autres projets/programmes déjà existants sur la protection et la participation de la femme à l'espace civique en procédant par le renforcement des capacités sur les thèmes importants comme, le droit foncier et le Genre transformatif. D'un autre côté, le projet compte sensibiliser la communauté pour l'éveil de conscience en faveur de la protection du droit des femmes à la participation citoyenne. Ce réseau des médiateurs déjà formé sur le Genre transformatif est conscient qu'il existe des inégalités au sein des communautés. C'est pourquoi, il sera plus facile de s'appuyer sur ce réseau afin de plaider pour que les femmes aient aussi droit de propriété au même titre que les hommes.

& of

Tableau 1 : Des projets connexes réalisés au Burundi

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Iteka Mungo (5 ans)	Direction Générale coopération au Développement (DGD) via Broederlijk Delen (BD) (231 628 €)	Amélioration des conditions de vie de 4.000 ménages ruraux au nord du Burundi par le développement d'une agriculture familiale durable, le renforcement de la cohésion sociale par la gestion non-violente de conflits et la sécurisation foncière. Pas de place spécifique à la femme ni à son accès à la terre	Le nouveau projet apporte une innovation et une valeur ajoutée à la femme via la création des services fonciers dans les communes d'intervention où ils n'existent pas et certification foncière où la femme sera aussi copropriétaire de la terre. En outre, une assistance judiciaire et juridique va aider les groupes marginalises et vulnérables de faire prévaloir leurs droits.
Menya utunganirwe (2,5 ans)	Direction Général Développement (DGD) via ASF (283 773€)	Appui et promotion de la réalisation des droits, la prévention et le règlement pacifique des conflits au bénéfice des populations vulnérables. Dans 40 collines de Ngozi, pas d'actions spécifiques à la femme.	Le nouveau projet s'attèlera à améliorer la position de la femme dans la communauté ainsi que son accès et contrôle de la terre tandis que le projet « Menya utunganirwe » était centré sur la prévention et gestion des conflits de façon général.
Situation foncière des Batwa du Burundi (2009 - 2021)	International Work Group for Indigenous Affairs (IWVGIA) (102 347 \$)	Enquête sur la situation foncière des Batwa et la distribution des terres aux Batwa	Ces interventions concernaient toute la communauté Batwa sans distinction de sexe.
« Livelihoods for Batwa People of Burundi » (2014 - 2017)	Christian Outreach Relief and Development (503 013 £)	Formation professionnelle et intégration agro- pastorale. Renforcement des capacités des leaders Batwa sur les droits fonciers, les procédures de demande des propriétés et l'enregistrement des terres et ont été guidés sur comment on peut améliorer l'accès à la terre.	Le présent projet viendra appuyer les femmes Batwa jusqu'à ce qu'elles aient accès à la terre et s'assurer que l'enregistrement effectif de leurs propriétés foncières.
Promouvoir la cohésion sociale, la sécurité humaine et la résilience pour la jeunesse burundaise et les communautés locales (2017 - 2021)	Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas. (249 451 \$)	Le projet concourt dans la cohésion sociale en s'appuyant sur des structures communautaires tels que les CLGP, les Médiateurs et les Para juristes, les SHG et les CLA	parité.
Femmes Paix et Sécurité (MANU 2) (2011-2025)	MAE des Pays-Bas à travers le Consortium	Participation de la femme, protection des droits de la femme et transformation des normes qui empêchent la participation de la femme	Le réseau des Médiateurs des conflits et des CLGP.





,	MM, Care Nederland et SPL. (50 000 \$)		
Renforcement de la cohésion sociale locale comme source et facteurs démocratique au Burundi	MAE Belgique (521 751 \$)	Renforcement de la cohésion sociale et la gestion des mémoires.	Le réseau des Médiateurs, des Para juristes, CLGP et groupes porteurs pour développer le volet mémoire.
Renforcement de la cohésion sociale à ravers la prévention des conflits communautaires	NCA. (916 085 NOK)	Consolidation de la paix et plaidoyer dans les provinces de KIRUNDO et BUJUMBURA.	Les structures locales de paix et des groupements de solidarités communautaires des jeunes constitués par des leaders religieux et féminins, les jeunes, l'administration locale et les médiateurs des conflits.
Partenariat Stratégique pour le lobbying et le plaidoyer en vue de la prise en compte des besoins et préoccupations des communautés	MAE Pays Bas (4 802 500 €)	Plaidoyer pour la prise en compte des besoins des communautés notamment sur accès à la justice et sur l'inclusion des femmes dans les processus de paix et de sécurité. Ce projet a été mis en œuvre par Cordaid.	Renforcer les acquis et la maximisation de l'impact à travers le respect du contrat social
(2016 -2020)  Just Future (2021-2025); un programme	MAE Pays Bas (3.000.000€)	Accès à la justice pour tous et participation et des femmes et des jeunes dans les processus de paix et de sécurité. Mise en œuvre par Cordaid, couverture	sécurité
de lobbying et Plaidoyer Youth leading the way for an inclusive society	UNPBF (600.000\$)	La contribution des jeunes dans la consolidation de la paix. Projet mis nœuvre par Cordaid.	au niveau local
(2018 - 2020)  Projet d'Appui à la Résilience Socio- économique des Femmes Autochtones Batwa du Burundi	PNUD (160 000 USD)	Développement d'un centre artisanal, promotion des systèmes d'épargne et de crédit	à subvenir aux besoins de la famille.
Promotion de la participation de la femme autochtone dans	(200 000 \$)	Sensibilisation des femmes sur leurs droits à se faire dans les organes de prise de décision	Cette fois-ci, le nouveau projet va inciter les femmes à accéder aux droits fonciers et développer des AGR's

les instances de prise de décision			
Promouvoir la Bonne Gouvernance, l'Etat de droit et la Consolidation de la paix au Burundi (2017-2018)	PNUD (1 049 591 747 BIF)	Fourniture des services d'aide légale via les Bureaux de Consultation gratuite (BCG) installés à Bujumbura, Gitega, Ngozi et Bururi, formation des avocats et magistrats, assistance judiciaire gratuite dans 10 provinces, caravanes d'aide juridique et d'information/sensibilisation de la population sur les procédures judiciaires, le code des personnes et de la famille et les questions foncières	Le projet a été mis en œuvre par les Barreaux dans sa composante Aide légale qui concernait la fourniture des services d'aide légale aux personnes vulnérables et indigentes de 10 provinces du Burundi (Gitega, Ngozi, Kayanza, Muyinga, Kirundo, Rutana, Makamba, Bururi, Rumonge et Bujumbura Mairie). Le projet actuel se focalise sur le renforcement de la voix de la femme burundaise sur l'accès à la terre et sur sa participation au niveau local
"Preventing conflict and building peace through and addressing the drivers of the conflict and instability associated and forced displacement between Burundi and Tanzania » (2018 - 2019)	PBF via le PNUD (247 306 620 BIF)	Fourniture de services d'aide légale de proximité via les BCG installés à Kayogoro, Mabanda et Gisuru, assistance judiciaire gratuite dans 10 provinces, assistance administrative des rapatriés dans l'obtention des documents de l'Etat civil, caravanes d'aide juridique et d'information /sensibilisation des rapatriés et de la population hôte sur les procédures judiciaires, le code des personnes et de la famille et les questions foncières.	Le projet a été mis en œuvre par les Barreaux dans sa composante Aide légale qui concernait la fourniture des services d'aide légale aux rapatriés et autres personnes vulnérables et indigentes des communautés d'accueil dans les Communes Kayogoro et Mabanda (Makamba) et Gisuru (Ruyigi). Le projet actuel se focalise sur le renforcement de la voix de la femme burundaise sur l'accès à la terre et sur sa participation au niveau local
"Increasing protection, resilience and social cohesion at community level in the major areas of return to support the sustainable reintegration of returnees in Burundi and promote peace" (2018 - 2019)	PBF via le PNUD (238 439 326 BIF)	Fourniture de services d'aide légale de proximité via les BCG installés à Kayogoro et Gisuru ainsi qu'à l'occasion des caravanes juridiques effectuées dans les zones de ces communes, assistance judiciaire gratuite dans 4 Tribunaux de Résidence, assistance administrative des rapatriés dans l'obtention des documents de l'Etat civil, caravanes d'aide juridique et d'information/sensibilisation des rapatriés et de la population hôte sur les procédures judiciaires, le code des personnes et de la famille et les questions foncières, mise en place de formation et équipement des parajuristes collinaires dans les communes Busoni, Giteranyi, Kayogoro et Gisuru.	(Makamou) of Gibara (145) 251)



#### Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre II.

# a) Description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet

L'objectif principal du projet est de promouvoir les espaces civiques pour les femmes et d'autres personnes en situation de vulnérabilité à travers l'amélioration de leur participation, la protection et la promotion de leurs droits notamment eu égard aux questions foncières.

Ce projet va promouvoir certains droits pour la femme burundaise en l'occurrence le droit d'accès aux facteurs de production principalement la terre et l'amélioration de sa participation aux espaces d'expression et de pouvoir. En effet, depuis un certain moment, le débat sur la précarité des droits fonciers de la femme et sur le régime de succession au Burundi est inexistant. A cet effet, le projet devrait contribuer à renforcer la voix de la femme burundaise sur l'accès à la terre et a sa participation. Pour y arriver, une approche stratégique et holistique est requise compte tenu de la sensibilité de la question. Le projet vise aussi la promotion d'un partage équitable des ressources et des responsabilités, ainsi qu'un développement humain plus complet et durable pour tous et toutes.

## Pour arriver à cet objectif, le projet va :

- Former et mettre en place une alliance/un réseau des OSC féminines pour qu'elles soient outillées pour bien mener des activités de plaidoyer de changement des politiques, des mentalités, des pratiques discriminatoires et sur la certification des droits fonciers sensible au Genre.
- Documenter et mettre à la disposition des acteurs clés des recherches, des données, des bonnes pratiques et la jurisprudence favorables à la femme pour bien mener des activités de lobbying et de plaidoyer basées sur les évidences. Toutes ces données seront mises en ligne.
- Mener et encourager un plaidoyer local et national en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de la défense des droits universels, afin de promouvoir leur égalité juridique et le passage de l'égalité formelle à l'égalité réelle.
- Entreprendre les activités de sensibilisations pour le changement de mentalités au niveau
- Entreprendre et soutenir les actions de promotion de l'égalité en apportant un appui direct sur l'accès aux droits fondamentaux pour les femmes, la lutte contre les discriminations culturelles et le renforcement des capacités. Ces actions vont cibler comme acteurs et bénéficiaires directs principalement des femmes, mais toujours en contribution à un changement social positif des relations entre femmes et hommes au sein des communautés.
- Renforcer les mécanismes de résolution des conflits fonciers au niveau communautaire (conseils des notables) pour qu'ils soient sensibles au Genre via l'accompagnement, la formation, la sensibilisation, les actions de plaidoyer, etc.
- Renforcer le système de protections des droits fonciers de la femme à travers l'initiation d'un modèle de sécurisation foncière sensible au Genre et la mise en place d'un système d'assistance judiciaire et juridique pour les femmes/vulnérables afin qu'elles puissent faire prévaloir leurs droits réels.
- Appuyer les initiatives de consolidation de la paix des groupes vulnérables et marginalisés (veuves, peuples autochtones, personnes en situation de handicap, etc.). Un accompagnement technique sera assuré à travers des séances de renforcement des capacités sur plusieurs thématiques (droits des femmes, leadership féminin, rôle des femmes dans la consolidation de la paix, etc.).

Les femmes en tant qu'actrices de leur société doivent avoir les moyens et les opportunités de s'exprimer, de prendre des décisions qui les concernent et d'agir dans tous les espaces de la société, sans interdits et discriminations. Le projet vise à renforcer et mettre en valeur les prises

de paroles et de décision des burundaises pour tout ce qui est relatif aux questions foncières. C'est un processus indispensable pour une réelle prise en compte des enjeux de l'égalité dans



les sociétés.

Une approche innovante sera de tester un modèle de **certification conjointe** des droits fonciers qui comportera les noms des deux conjoints comme copropriétaires, ce qui garantira à la femme le droit de propriété même après le décès du mari. Ce modèle de certification conjointe des droits fonciers a été déjà testé en Ouganda à travers des actions (1) de sensibilisation et de communication ciblées et (2) d'autres actions incitatives comme la réduction des frais d'enregistrement pour les ménages qui choisissent une certification conjointe. La sécurisation des titres est un moyen de lutter contre la pauvreté et quand il s'agit des droits fonciers des femmes constitue un moyen de réduire les inégalités <sup>15</sup>. Au Burundi, cette approche de sécurisation conjointe réduira les conflits fonciers intra-familiaux et communautaires surtout après le décès de l'époux. Pour avoir un impact à grande échelle, des outils innovants de sensibilisations et d'apprentissage seront exploités (radios locales, réseaux sociaux, bibliothèques virtuelles, etc.).

## b) Théorie du changement au niveau du projet

Si le réseau des organisations de la société civile (OSC) impliquées dans la promotion et la protection des droits des femmes est renforcé et est opérationnel en termes de lobbying et plaidoyer sur le droit d'accès à la terre de la femme burundaise et sa participation, et que les mécanismes de protection, de sécurisation et de résolution des conflits sensibles au Genre et au conflits sont mis en place et opérationnels, alors la voix de la femme et son droit d'accès à la terre et sa participation sera améliorée.

Hypothèses

- 1. Nous croyons que les autorités politico-administratives et judiciaires seront sensibles aux doléances des OSC féminines par suite des séances de sensibilisation sur la thématique femmes et droits fonciers.
- 2. Nous croyons que les OSC auront des capacités pour bien mener les actions de lobbying et le plaidoyer auprès des autorités au niveau local, provincial et national.
- 3. Nous croyons que le système de protection qui sera mis en place (assistance juridique et judiciaire, sécurisation foncière) permettra à la femme burundaise et aux vulnérables de faire prévaloir leurs droits auprès des instances administratives et judiciaire.
- 4. Si les femmes possèdent des titres fonciers, nous croyons qu'elles auront accès facilement aux services financiers.

X

4

<sup>15</sup>https://blogs.worldbank.org/fr/voices/droits-fonciers-mieux-mesurer-les-egalites-hommes-femmes-pour-les-combattre

## c) Principales composantes du projet (résultats et produits)

Résultat 1 : L'implication des OSC féminines dans la défense des droits sur l'accès à la terre de la femme et sur sa participation au niveau local est accrue.

Pour renforcer l'accès à la terre, une alliance stratégique de plaidoyer sera mise en place en organisant les OSC féminines et celles favorables au droit des femmes pour constituer des réseaux puissants de plaidoyer en faveur de la cause de la femme burundaise quant à son accès à la terre et sa participation au niveau local. Ces réseaux seront dirigés par des femmes et comprendront au moins 80% de femmes âgées de 18 à 50 ans parmi leurs membres. Les réseaux ainsi constitués vont bénéficier d'un renforcement de capaciter sur le plaidoyer et d'autres thématiques qui peuvent leur être utile pour accomplir valablement leur mission. En outre le projet va créer et/ou renforcer des cadres de concertation, de dialogue et/ou de sensibilisation entre les réseaux et les mécanismes formels et informels en charge des questions de l'accès au foncier pour que les réseaux puissent faire entendre leurs préoccupations. Pour catalyser le plaidoyer stratégique une documentation des bonnes pratiques judiciaires sensibles aux Genres en matière de succession foncière sera disséminée aux acteurs impliqués dans la défense des droits fonciers des femmes pour s'en inspirer au cours de la gestion des conflits fonciers impliquant des femmes. Le projet identifiera les décisions judiciaires sensibles au Genre rendues par les cours et tribunaux en matière de succession foncière en vue de constituer un recueil de jurisprudence qui sera partagé avec les différents acteurs au cours des ateliers et surtout sur la bibliothèque en ligne qui sera développé et alimenté par le projet pour être une ressource virtuelle de formation et d'information par tous les acteurs impliqués dans la protection et la promotion des droits fonciers au Burundi. Pour améliorer la participation de la femme burundaise dans la mise en œuvre des politiques de développement local, le projet va regrouper et renforcer les OSC féminines et les réseaux des femmes existant au niveau local en clusters selon les axes prioritaires du PCDC. Cette restructuration a pour but de rendre plus fortes les OSC féminines locales pour qu'elles participent pleinement dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques locales de développement. Le projet reconnait que la participation des femmes à des espaces civiques et aux services judiciaires est souvent limitée par les faibles capacités économiques des femmes surtout chez les vulnérables. Pour stimuler la participation des groupes vulnérables et marginalisés dans le processus de mise en œuvre des politiques au niveau local surtout le PCDC, le projet envisage de financer des initiatives de consolidation de la paix pour les groupements de femmes marginalisées et vulnérables. Ce financement des initiatives va capitaliser les expériences que Cordaid a déjà acquise avec le financement des initiatives de consolidation de la paix au cours du projet : "jeunes piliers de l'émergence d'une société inclusive" financé par UNPBF en 2018.

# Résultat 2 : Les mécanismes de protection des droits des femmes et de résolutions des conflits sensibles au Genre au niveau communautaire sont renforcés.

Au niveau communautaire, il existe beaucoup de catégories d'artisans de paix qui participent à la résolution pacifique des conflits par les mécanismes alternatifs de résolution des conflits. Cependant, étant donné les barrières culturelles qui ont toujours empêché la femme à être audevant de la scène, ces artisans sont constitués majoritairement d'hommes non formés sur les mécanismes de protection des droits des femmes et de résolutions des conflits sensibles au Genre au niveau communautaire. Ce renforcement se matérialisera par : (i) le renforcement de capacités des acteurs impliqués dans la résolution des conflits sensibles au Genre. Le projet doit s'assurer que les mécanismes informels de gestion des conflits fonciers ne soient pas discriminatoires pour les femmes en veillant à l'intégration d'au moins 30% des femmes et jeunes filles de 18 à 50 ans au sein des conseils des notables de chaque colline. Les membres des conseils ainsi constitués bénéficieront des renforcements de capacités sur les matières juridiques usuelles telles que le code de procédures civile et les techniques de résolution de





conflits fonciers sensibles au Genre et (ii) l'assistance judiciaire aux femmes vulnérables pour faire valoir le droit d'accès des femmes et autres groupes vulnérables à la terre. Le projet prévoit des activités d'information et d'aide juridique gratuite couplées à des séances de sensibilisation pour que les communautés deviennent sensibles aux droits des femmes. Il est attendu que ces activités éveilleront la conscience de certaines femmes vulnérables dont leurs droits d'accès à la terre ont été bafoués et qui n'ont pas été en mesure d'accéder à la justice pour des raisons diverses. Le projet va leur fournir une assistance judiciaire pour réclamer leurs droits.

Résultat 3 : Les droits fonciers de la population et des femmes en particulier sont sécurisés au niveau des services fonciers communaux

Le gouvernement du Burundi a instauré deux principales formes de sécurisation foncière dont les certificats fonciers communaux qui sont les plus accessibles à la population à faible revenu. Les femmes restent vulnérables face au droit de propriété. Pour arriver à la sécurisation des droits fonciers de la population en générale et des femmes en particulier le projet va :

(i) mettre en place des bureaux des services fonciers communaux fonctionnels à travers leurs réhabilitations, leur équipement en mobiliers et consommables de bureaux et surtout le recrutement et le renforcement des capacités des agents fonciers qui doivent comprendre au

moins 50% de femmes dans leurs effectifs dans chaque commune,

(ii) organiser des débats/sensibilisation communautaires sur le changement de comportement autour de la gestion foncière pour susciter la demande communautaire des services offerts par les bureaux des services fonciers crées par le projet qui octroient une certification foncière sensible au Genre car il vise la promotion d'une certification foncière comportant les noms des deux conjoints et ;

(iii) appuyer les vulnérables pour l'obtention des certificats fonciers. Le projet reconnait que la vulnérabilité financière de certaines couches de la population peut constituer un facteur limitant leurs accès aux services offerts par les services fonciers. C'est pourquoi il a prévu de payer les couts exigés pour l'obtention des certificats fonciers pour certaines catégories de vulnérables : les jeunes orphelins chefs de ménages (50), les veuves (100) et les indigents (50).

## d) Ciblage du projet

Le projet sera mis en œuvre dans 12 communes des provinces de Kirundo (Busoni et Bugabira), Muyinga (Muyinga, Gasorwe et Giteranyi), Ruyigi (Gisuru, Butaganzwa, Nyabitsinda), Bujumbura (Kabezi et Mutimbuzi) et Cibitoke (Mabayi et Buganda,). Ces zones sont considérées comme fragiles, car zones de retours massifs des rapatrié(e)s pouvant éventuellement créer des litiges d'ordre foncier. Les résident(e)s ont tendance à occuper les propriétés des réfugié(e)s qui, au retour, se considèrent comme les propriétaires légitimes de ces terrains. Les femmes restent les plus touchées par cette situation surtout lorsqu'elles reviennent sans leurs maris. De plus, la majorité des vulnérables et d'autres groupes marginalisés en l'occurrence le peuple autochtone des Batwa vivent dans ces zones. Les bénéficiaires seront à 80% des femmes choisies particulièrement parmi (1) les plus vulnérables économiquement et (2) les rapatriées ainsi que d'autres groupes marginalisés. De manière générale, les femmes en situation de conflit foncier bénéficieront d'une attention particulière. Le processus d'identification du projet a suivi une approche inclusive en vue de répondre (1) aux besoins réels et non supposés et (2) de pouvoir bien mener une action concertée. A cet effet, les principaux protagonistes ont été consultées. La mise en œuvre du projet sera aussi inclusive. Elle se fera avec 6 catégories de parties prenantes constituées par (1) les partenaires de mise en œuvre, (2) l'administration locale, (3) les leaders communautaires, (4) les confessions religieuses, (5) les associations et groupement féminins et les médias ainsi que les trois Ministères techniques concernés. Les bénéficiaires du projet sont estimés au nombre de 10.000 dont 7.800 seront des femmes.

2 4

## III. Gestion du projet et coordination

## a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Le projet sera mis en œuvre par Cordaid en partenariat avec les OSC locales : Association pour la Paix et les Droits de Homme (APDH), Commission Episcopale Justice et Paix Burundi (CEJP Burundi), Unissons-nous pour la Promotion des Batwa (UNIPROBA) et l'Ordre des Avocats près la Cour d'Appel de Gitega (Barreau de Gitega).

Le choix de ces partenaires est le résultat d'un processus d'évaluation mené par Cordaid en vue de dégager les points forts et faibles de ces partenariats. Ce partenariat permettra de créer des synergies et une complémentarité lors de la mise en œuvre. Toutes ces organisations ont une expertise avérée dans la gestion des projets dans les domaines de prévention et consolidation de la paix, la protection des droits des femmes, l'autonomisation et l'accompagnement des vulnérables ainsi que dans le processus de changement de politiques et de pratiques (lobbying et plaidoyer) avec une assise communautaire.

- Cordaid (organisation bénéficiaire) est présente au Burundi depuis 1997 et ses interventions couvrent tout le territoire national. Cordaid accompagne le Gouvernement et les communautés dans différents domaines de l'accès à la justice, de consolidation de la Paix, de résilience, de santé, etc. Parmi ses stratégies de mise en œuvre figurent la mise en place des réseaux communautaire, le renforcement des capacités des OSC et autres acteurs formels et informels. Cordaid s'implique dans le processus de changement de politiques et de pratiques en collaboration avec d'autres acteurs nationaux et internationaux.
- APDH (partenaire de mise en œuvre) a été choisi compte tenu de son expertise et de son assise communautaire. Depuis 2007, l'APDH travaille sur la thématique de sécurisation foncière via le renforcement des capacités à travers les relais communautaires qui travaillent sur la sensibilisation et la médiation communautaire, le plaidoyer, le Genre. Ces interventions couvrent 4 provinces y compris la zone d'intervention du présent projet.
- Le Barreau de Gitega (partenaire de mise en œuvre) est une institution professionnelle des avocats experte dans la fourniture des services d'assistance légale (juridique et judiciaire). L'implication du Barreau de Gitega va amener une plus-value sur les aspects de protection des droits des femmes à travers l'assistance légale. Il couvre presque toutes les provinces du pays avec une assise communautaire et une approche de décentralisation.
- La CEJP (partenaire de mise en œuvre) a été choisie pour son expertise avérée dans le domaine de la résolution et de prévention des conflits. Sa mission est de promouvoir une culture de droit, de justice, de réconciliation et de non-violence active pour le développement spirituel, moral et matériel de tous. Etant une commission de la conférence des évêques catholiques, il incarne une légitimité nationale et communautaire dans le processus de prévention des conflits.
- UNIPROBA (partenaire de mise en œuvre), 1 ère organisation nationale mise en place pour défendre les droits des peuples autochtones en 2003. Elle a une couverture nationale et travaille pour le respect et la promotion des droits des Batwa, pour le renforcement de l'accès équitable aux services et droits de base, pour l'autonomisation économique des femmes et des jeunes autochtones. Elle apportera son expertise sur l'accompagnement et l'autonomisation des personnes défavorisées particulièrement les femmes Batwa et d'autres groupes marginalisés.

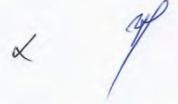


Tableau 2 : Des organisations, de leur source de financement et de l'expertise existante

Organisation bénéficiaire	Budget total (année précédente)	Sources principales du budget	Emplacement des bureaux dans le pays	Nbre de personnel et combien dans les zones du projet	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation : Cordaid	10.691.000 €	KFW, MAE des Pays-Bas, UE, Fonds propres de Cordaid	Territoire National	74 dont 5 dans la zone du projet	5 (experts dans le domaine de droits foncier et droits humains et droits des femmes, le Genre et le plaidoyer). Tous ces experts sont aussi des formateurs sur plusieurs thématiques.
Partenaire d'exécution 1 : APDH	133 223€	Broederlijk Delen (BD), Avocats Sans Frontières (ASF), Fonds Mondiaux des droits Humains (FDH)	Ngozi, Bujumbura, Muyinga et Kirundo	18 (15 sont dans la zone du projet)	Expert en éducation aux droits humains, sécurisation foncière, Genre et développement
Partenaire d'exécution 2 : CEJP	3.060.847.928 BIF	MAE Pays-Bas et Belgique, Secours Catholique/ Caritas France, CRS, Norvegian Church Aid, Pax Christi International, UE, AGIAMONDO, HCR	Territoire National	77 (40 dans la zone du projet)	1 Coopérant Expert sur la Justice informelle et la Bonne Gouvernance
Partenaire d'exécution 3 : UNIPROBA	425,369,373 BIF	IWVGIA, Christian Outreach Relief and Development	Couverture nationale	15 (dont 11 dans la zone du projet)	1 experte en Genre, sécurisation foncière
Partenaire d'exécution 4 : Barreau de Gitega	299,066,594 BIF	Cotisations des membres du Barreau, PNUD	Gitega : siège & bureau Région Centre-Est Bujumbura : bureau de liaison & bureau Région Ouest Ngozi : bureau Région Nord Bururi : bureau Région Sud	a) Personnel permanent: 5 personnes; b) Personnel technique d'appui: 2 c) Une cellule d'aide légale composée par des Avocats expérimentés qui participent à la conception et la gestion des projets d'aide légale	Le Barreau de Gitega dispose d'un service chargé de la coordination des projets. Ce service est doté des compétences nécessaires pour cette mission. Il dispose également d'une Cellule d'Aide légale chargée d'appuyer dans des questions relatives à l'aide légale (aide juridique, assistance judiciaire, assistance administrative, information/sensibilisation, etc.) Il dispose également d'un service des Finances/comptabilité.



## b) Gestion et coordination du projet

L'équipe de mise en œuvre et de coordination des activités du projet est constituée d'un personnel à temps plein et à temps partiel. Pour le personnel à temps plein, Cordaid prévoit le recrutement (i) d'un(e) Coordonnateur(trice) du projet responsable de la coordination de toutes les activités et de (ii) 3 assistants de terrain responsables de la mise en œuvre des activités du projet au niveau communautaire. A ces 4 postes s'ajoutent 2 postes à temps partiel : un chargé de suivi-évaluation (20%) et un comptable (50%) chargé de la gestion budgétaire du projet. Pour ces postes à temps partiel, Cordaid compte mobiliser le personnel déjà existant au sein de l'organisation. Cordaid s'assurera que chaque partenaire de mise en œuvre mette à la disposition des ressources humaines et le matériel nécessaires à la maitrise des aspects programmatiques et financiers liés à la mise en œuvre de ce projet. Pour s'assurer que la mise en œuvre du projet tienne compte des aspects Genre et jeunesse, le recrutement du personnel tiendra compte du Genre et veillera à ce que le staff du projet dispose d'une expérience avérée dans la mise en œuvre des projets sensibles aux Genres. La mise en œuvre des activités du projet veillera à ce que la participation des femmes aux activités du projet soit supérieure à 80%.

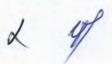
Le projet sera coordonné par un comité de coordination technique qui sera composé par Cordaid et ses partenaires de mise en œuvre. Il aura la charge du suivi quotidien programmatique et financier en rapport avec la mise en œuvre des activités du projet. Des réunions de coordination technique seront organisées trimestriellement et à chaque fois que de besoin. Elles permettront de partager l'état d'avancement des plans d'actions trimestriels des partenaires, d'adapter la planification mais également de partager en temps réel les défis rencontrés au cours de la mise en œuvre pour trouver des solutions adaptées et réduire l'impact sur le projet.

## c) Gestion des risques

Risque spécifique au projet	Niveau de risque	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
La pandémie de Covid-19 peut impacter les activités de sensibilisation de masse et de formation.	Moyen	Rendre disponible des kits de protection contre le Covid-19 lors des réunions et ateliers ou autre activité réunissant plusieurs personnes, réduire le nombre de participants aux activités et sensibiliser les parties prenantes au respect des mesures barrières
<b>Risque</b> Politique : La résistance / réticence des autorités et leaders locaux	Moyen	Organiser des échanges et contacts réguliers, échanges d'informations.
Risque lié à la restriction de l'espace civique	Moyen	Organiser des activités de plaidoyer auprès des autorités locales et nationales Organiser des rencontres d'échanges permanents avec les membres du CP des projets UNPBF, les ambassades sur l'espace civique au Burundi.
Risque Social: Faible appropriation des membres de la communauté et révolte de certains hommes face au changement de mentalité.	Moyen	Impliquer les hommes modèles et les cas de bonnes pratiques pendant les séances de sensibilisation, impliquer toutes les composantes de la communauté lors de la mise en œuvre du projet et informer sur le projet

## d) Suivi / évaluation

Le suivi-évaluation (S&E) est un pilier important pour la mise en œuvre de ce projet dans la mesure où il permettra de mesurer/apprécier et d'apprendre des changements produits par les



interventions. Le projet adoptera une approche de S&E participatif pour suivre/évaluer ses interventions. Le responsable S&E de Cordaid assurera/supervisera la collecte, le traitement et l'analyse des données du projet pour Cordaid et pour les partenaires d'exécution. Ces données couvriront des domaines variés comme la consolidation de la paix, la résolution des conflits, l'assistance légale aux personnes vulnérables, le renforcement de la société civile, le lobbying et plaidoyer et l'égalité des Genres. Pour capter et interpréter toutes ces données/informations, un atelier de mise en place du système et des outils de S&E est prévu dans les premiers mois du projet. Le système devra être capable de documenter toutes les données qualitatives et quantitatives sensible au Genre en vue d'orienter/éclairer le processus de mise en œuvre du projet. Les données quantitatives seront générées par la mise en œuvre du projet ou par des enquêtes qui seront organisées ponctuellement au cours de l'étude de base ou de l'évaluation finale tandis que les données qualitatives seront collectées avec les techniques du changement le plus significatif ou la récolte des histoires de changement « outcome harvesting ».

La collecte des données sensible au Genre est organisée en 3 phases : (i) une étude de base qui est prévue dans les 3 premiers mois de mise en œuvre pour fournir les valeurs de référence des indicateurs du projet. Ces valeurs de référence permettront de mettre à jour le cadre des résultats en déterminant les cibles de chaque indicateur à la fin du projet, (ii) le S&E de routine qui doit fournir des informations sur le processus de mise en œuvre du projet en temps réel à une fréquence mensuelle. Ce suivi permettra d'apprécier la progression des indicateurs vers les cibles fixées et d'adopter des mesures correctrices en cas de besoin et (iii) l'évaluation finale du projet qui sera réalisée dans les 3 derniers mois de mise en œuvre pour renseigner le niveau d'atteinte des cibles des indicateurs du cadre des résultats. Le pourcentage du budget global dédié au suivi-évaluation de ce projet est de 5,52% soit 82 746 USD. Dans ce montant les activités de suivi sont évaluées à 77 % tandis que les évaluations sont chiffrées à 14 000 USD soit 17% du budget total.

## e) Stratégie de fin de projet / durabilité

Le projet sera mis en œuvre selon le principe de la localisation. En effet, pour qu'il y ait durabilité et appropriation locale, le projet impliquera plusieurs artisans de paix, hommes et femmes, qui ont un rôle important à jouer dans la consolidation de la paix à travers la prévention et/ou la résolution des conflits fonciers au niveau communautaire. Les médiateurs et leaders communautaires, les parajuristes, les conseils des notables, les OSC, les leaders religieux, les autorités locales seront impliquées dans la mise en œuvre du projet. Ces derniers encouragent les citoyens et citoyennes à saisir les mécanismes de justice communautaire, favorisent la résolution pacifique des conflits notamment fonciers et servent de pont entre les membres de la communauté et les mécanismes de justice locale. Le projet proposé a été entièrement conçu en consultation avec les partenaires locaux et les réseaux de femmes. Il s'appuiera sur leur travail en renforçant leurs capacités par des formations et un accompagnement régulier. Leur implication permettra de recadrer à chaque étape les activités pour répondre au mieux aux besoins réels des femmes. Ces acteurs seront impliqués dans les actions de sensibilisation et de résolution pacifique des conflits communautaires, particulièrement ceux liés aux conflits fonciers et concernant les femmes, ainsi que dans les activités de plaidoyer pour l'amélioration des pratiques et politiques sensibles au Genre et au conflit. Les capacités du conseil des notables récemment mis en place par le gouvernement du Burundi seront renforcées afin de leur permettre de participer et jouer pleinement leur rôle dans la résolution des conflits fonciers. L'implication de ces artisans et artisanes de la paix à tous les stades du projet permettra l'appropriation et la pérennisation des actions du projet au niveau local même après la fin de l'intervention de Cordaid. Grace aux activités de plaidoyer, il y aura la durabilité institutionnelle grâce à la mise en place de deux guichets fonciers et à la certification conjointe des droits fonciers. Nous espérons que le modèle de certification conjointe qui est sensible au

& ef

Genre et au conflit sera récupéré par le gouvernement pour le dupliquer dans d'autres communes grâce aux activités de plaidoyer qui seront menées dans le cadre de ce projet. Les Agences des Nations Unies (PNUD, ONU Femmes, etc.) et les ambassades seront contactés pour appuyer ce processus de plaidoyer.

La mise en place de la bibliothèque virtuelle (un cadre d'information et de formation) accessible à tous les acteurs œuvrant dans le domaine de la protection et promotion des droits fonciers de la femme permettra une **durabilité technique**.

Le projet est mis en œuvre dans un contexte où la question foncière constitue une question d'actualité et d'enjeu de taille pour la consolidation de la paix, et intéresse plusieurs bailleurs (Ambassade du Royaume des Pays Bas, Coopération Suisse, la BM, l'USAID, etc.) surtout sur la sécurisation des droits fonciers. Le projet compte documenter les bonnes initiatives, les succès et changements positifs et favorables à la certification des droits fonciers de la femme afin de les soumettre à ces bailleurs potentiels afin de mettre ce modèle à l'échelle nationale, non pas uniquement pour les aspects de prévention et de résolution des conflits mais aussi pour des aspects d'entreprenariat. En effet, si les femmes possèdent des titres fonciers, elles auront un accès facilité aux services financiers.

X 4

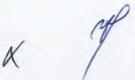
# Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

anification  Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé  Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à			
Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes			
-t le calandrier proposé			
-t le calandrier proposé			
Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prets a			
. Les mandats du personner et l'al	X		
11'/- 9 Vaniller joindre à la collmission	X		
- 1 1- 146 identifies 'Sinon quel sera le processus et le calculater	`		
Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultes y sensionnes à la la communauté à Vanillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		
. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes de l'été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le	x		
calendrier proposé ?  Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le	X		
1 1 1			
Les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	X		
les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la condreduce de mise en œuvre du projet entre les 3. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les	x		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	`		2
O. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre	Mene	er une étude de base	3
effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	IVICIIC	if the ctade ac same	semaines
10. L'expertise de l'ONU en matière de Genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de Genre ou un collègue d'ONU	X	,	
Femmes a-t-il apporté sa contribution)?			1
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-enes cerame la	X		
conception du projet ?  12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
<ul> <li>12. Les indicateurs et cibles du cadre de resultats sont in version pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?</li> </ul>	×		

d of

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de materiel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national)? Sinon cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portee du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires dinates et indirects proposés)? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Offies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts anématique d'irects) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative)?	×		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?			
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 1376 du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable		x	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		Х	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.		x	



### Annex B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

#### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any cost extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial

regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

## Financial reporting and timeline

Timeline	Event		
30 April	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)		
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project			
closure			

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

## Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (www.un.org/peacebuilding/fund) and the Administrative Agent's website (www.mptf.undp.org).

## Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

# Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document.

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget.

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

### Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

ype of report Due when		Submitted by	
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist	
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist	
End of project report overing entire project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)		implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist	
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it		PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.	



## Financial reports and timeline

28 February	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
21 October	Report Q3 expenses (January to September)  ancial report to be provided at the quarter following the project financial

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

## Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http://www.mptf.undp.org)

# Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

## **Special Provisions regarding Financing Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.



## Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- ➤ Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- ➤ Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- > Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.<sup>16</sup>
- > Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

27

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	fréquence de collecte	apes
Résultat 1 : L'implication des OSC féminines dans la défense des droits sur l'accès à la terre des femmes et sur sa		Indicateur 1 a : Proportion des représentants des OSC féminines qui sont satisfaites de leur niveau d'implication dans la mise en œuvre du PCDC.  Niveau de référence : A déterminer à l'étude de base Cible: 60%	Étude de base et Évaluation finale / Au début et à la fin du projet	
participation au niveau local est accrue. (Cordaid et CEJP)  Cible(s) ODD:		Indicateur 1 b : proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles.  Niveau de référence : A déterminer avec l'étude base Cible: 10%	Étude de base et Évaluation finale / Au début et à la fin du projet	
5.1. Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles 5.5. Garantir la participation		Indicateur 1 c : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les comités locaux de développement Niveau de référence : A déterminer avec l'étude de base Cible: 30%	Étude de base et Évaluation finale / Au début et à la fin du projet	
entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique,	Produit 1.1 Une alliance stratégique de plaidoyer est mise en place pour faire entendre la voix de la	Indicateur 1.1.1: Nombre d'OSC féminines structurées en clusters. Niveau de référence: 0 Cible: 36	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement	
dans la vie politique, économique et publique 5.7. Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des	Femme burundaise sur l'accès à la terre et sur sa participation au niveau local.	Indicateur 1.1.2: Nombre des membres des OSC (femmes et hommes) formé sur une thématique qui vise à renforcer l'alliance stratégique de plaidoyer mis en place par le projet.  Niveau de référence: 0 Cible: 120	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement	
terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne		Indicateur 1.1.3 : Nombre de femmes et d'hommes ayant participé aux ateliers d'échange et de sensibilisation sur les droits fonciers et la participation citoyenne des femmes  Niveau de référence : 0	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement	



		Cible: 1200		
	Produit 1.2: Les bonnes pratiques judiciaires sensibles au Genre en matière de la succession foncière sont conitalisées et	Indicateur 1.2.1: Nombre d'acteurs judiciaires ayant reçu le recueil de jurisprudence produit sous le financement du projet Niveau de référence: 0 Cible: 120	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement	-
	foncière sont capitalisées et disséminées auprès des acteurs judiciaires notamment les Juges et les Avocats ainsi que les autres défenseurs des droits fonciers des femmes	Indicateur 1.2.2: Nombre d'hommes et des femmes, membres du conseil des notables ayant été formé sur la prise en compte du Genre et le droit foncier  Niveau de référence: 0  Cible: 1200	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement	
	Toller's des remines	Indicateur 1.2.3 : Nombre de fichier / documents de référence sur la justiciabilité des droits fonciers des femmes mis en ligne par le projet Niveau de référence : 0 Cible : 12	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement	
	Produit 1.3 : Des initiatives de consolidation de la paix sont mis en œuvre par les groupements de femmes marginalisées pour renforcer leur participation	Indicateur 1.3.1 : Nombre de membres de groupes vulnérables formés sur la maitrise des initiatives de consolidation de la paix  Niveau de référence : 0  Cible : 120	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement	
	aux espaces civiques.	Indicateur 1.3.2: Nombre d'initiatives de consolidation de la paix mis en œuvre par les groupes marginalisés  Niveau de référence: 0 Cible: 36	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement	
Résultat 2 : Les mécanismes de protection des droits des femmes et de résolutions des conflits sensibles au Genre au		Indicateur 2 a : Proportion des femmes (par âge) dans les mécanismes formels et informels de gestion des conflits (conseil des notables) Niveau de référence : A déterminer Cible: 20%	Étude de base et Évaluation finale / Au début et à la fin du projet	



niveau communautaire sont renforcés.  Cible(s) ODD: 16.7. Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les		Indicateur 2 b : Proportion de la population (par âge et par sexe) qui estime que les décisions prises par les mécanismes locaux de gestion des conflits fonciers favorisent les hommes au détriment des femmes.  Niveau de référence : A déterminer avec l'étude de base Cible: 20%	Étude de base et Évaluation finale / Au début et à la fin du projet
représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions 16.b. Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable		Indicateur 2 c : Proportion des femmes ayant déclaré avoir totalement confiance aux décisions rendues par les mécanismes de gestion des conflits fonciers quand une femme réclame une propriété foncière Niveau de référence : A déterminer avec l'étude de base Cible: 50%	Étude de base et Évaluation finale / Au début et à la fin du projet
	Produit 2.1 : Des sessions de renforcement de capacités sont offertes aux acteurs formels et informels sur la résolution des conflits sensibles au Genre	Indicateur 2.1.1: Nombre de sessions de renforcement de capacités organisées pour les acteurs formels et informels sur la résolution des conflits sensibles au Genre Niveau de référence: 0 Cible: 60	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement
sensibles au Genre	Indicateur 2.1.2 : Nombre d'hommes et des femmes ayant participé aux Sessions de renforcement de capacités organisées pour les acteurs formels et informels sur la résolution des conflits sensibles au Genre Niveau de référence : 0 Cible : 800	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement	
		Indicateur 2.1.3: Nombre d'hommes et des femmes ayant participé aux sessions de renforcement de plaidoyer pour l'implication des femmes dans les mécanismes de résolution de conflits  Niveau de référence: 0  Cible: 800	activités du projet / Trimestriellement





	Produit 2.2: Assistance judiciaire fournie aux personnes vulnérables des communautés bénéficiaire du projet	des communautés locales ayant bénéficié des informations ou une aide juridique gratuite au cours des caravanes juridiques organisés par le projet Niveau de référence :	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement
		Cible: 600 Indicateur 2.2.2: Nombre de femmes et d'hommes vulnérables des communautés locales ayant bénéficié d'une assistance judiciaire grâce au projet Niveau de référence: 0	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement
Résultat 3 : Les droits fonciers de la population et des femmes en particulier sont renforcés auprès des services fonciers communaux		Cible: 400 Indicateur 3 a: Proportion de la population (par sexe et âge) qui sont favorables à une politique ou une loi qui garantit aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres Niveau de référence: A déterminer à l'étude de base	Étude de base et Évaluation finale / Au début et à la fin du projet
Cible(s) ODD: 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès		Cible: 50%  Indicateur 3 b : Proportion de certificats fonciers délivrés au cours de la durée du projet qui comportent les noms des deux conjoints.  Niveau de référence : 0	fonciers / Semestriellement
à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne.		Cible: 20%  Indicateur 3 c : Proportion des femmes vulnérables (par rapport à tous les certificats délivrés sur la durée du projet) ayant bénéficié d'un certificat foncier avec l'appui du projet  Niveau de référence : 0	/ Semestriellement
	Produit 3.1: Des bureaux des services foncier modèles sensibles au Genre	fonciers mis en place par le projet	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement

L

M

sont mis en place et fonctionnels.	Indicateur 3.1.2: Nombre de femmes et d'hommes, membres des bureaux des services fonciers ayant bénéficié d'une formation pour améliorer les prestations des services fonciers  Niveau de référence: 0  Cible: 40	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement
Produit 3.2 : Des sessions de débats communautaires sont organisés sur le changement de comportement autour de la gestion foncière	communautaires organisés sur le changement de comportement autour de la gestion foncière	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement
	Indicateur 3.2.2: Nombre et % de femmes et des hommes ayant participé aux sessions de débats communautaires oorganisés sur le changement de comportement autour de la gestion foncière Niveau de référence: 0 Cible: 2400	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement
	Indicateur 3.2.3 : Nombre et % des femmes et des hommes ayant participé aux sessions de sensibilisation sur l'importance de la certification foncière comportant les noms de tous les conjoints Niveau de référence : 0  Cible : 2400	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement
Produit 3.3 : Des certificat fonciers sont mis à la disposition des vulnérable bénéficiaires du projet	Indicateur 3.3.1 : Nombre de vulnérables ayant bénéficié des certificats fonciers avec l'appui du	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement
	Indicateur 3.3.2: Nombre des femmes et des hommes vulnérables ayant bénéficié des certificats fonciers comportant les noms de tous les conjoints Niveau de référence : 0 Cible : 200	Rapport de mise en œuvre des activités du projet / Trimestriellement

L uf

Tableau 2 - Répartition des produits par catégories de budget de l'ONU

ž.		CORDAID	Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD)	Total
RESULTAT 1					
Produit 1.1					
Total pour produit 1.1 (du tableau 1)	\$	155 750	\$ -	\$ -	\$ 155 750
1. Personnel et autres employés	\$	11 869			\$ 11 869
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$ .	1 286			\$ 1 286
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la	\$	914			\$ 914
4. Services contractuels	\$	7 470			\$ 7 470
5. Frais de déplacement	\$	-			\$
6. Transferts et subventions aux homologues	\$	101 255			\$ 101 255
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$	32 956			\$ 32 956
Total	\$	155 750	\$ -	\$	\$ 155 750
Produit 1.2					
Total pour produit 1.2 (du tableau 1)	\$	126 400	\$	\$ -	\$ 126 400
1. Personnel et autres employés	\$	11 868			\$ 11 868
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$	1 285			\$ 1 285
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$	914			\$ 914
4. Services contractuels	\$	7 470			\$ 7 470
5. Frais de déplacement	\$				\$ -
6. Transferts et subventions aux homologues	\$	48 200			\$ 48 200
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$	56 663			\$ 56 663



Tableau 2 - Répartition des produits par catégories de budget de l'ONU

	(	CORDAID	recip	Organisation iendiaire 2 (budget en USD)	recip	Organisation piendiaire 3 (budget en USD)	Total
Total	\$	126 400	\$	•	\$	•	\$ 126 400
Produit 1.3							
Total pour produit 1.3 (du tableau 1)	\$	44 910	\$	•	\$	-	\$ 44 910
1. Personnel et autres employés	\$	9 868		*			\$ 9 868
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$	1 485					\$ 1 485
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$	914					\$ 914
4. Services contractuels	\$	7 733					\$ 7 733
5. Frais de déplacement	\$	•					\$ -
6. Transferts et subventions aux homologues	\$	15 000					\$ 15 000
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$	9 910					\$ 9 910
Total	\$	44 910	\$	•	\$	•	\$ 44 910
Produit 1.4				*			
Total pour produit 1.4(du tableau 1)	\$	173 813	\$	ha.	\$	•	\$ 173 813
1. Personnel et autres employés	\$	11 868					\$ 11 868
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$	1 285					\$ 1 285
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$	914				1	\$ 914
4. Services contractuels	\$	7 470					\$ 7 470
5. Frais de déplacement	\$	-					\$ 
6. Transferts et subventions aux homologues	\$	98 320					\$ 98 320

29

Tableau 2 - Répartition des produits par catégories de budget de l'ONU

	CORDAID	recip	Organisation piendiaire 2 (budget en USD)	reci	Organisation piendiaire 3 (budget en USD)		Total
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$ 53 956					\$	53 956
Total	\$ 173 813	\$	-	\$	•	\$	173 813
Produit 1.5							
Total pour produit 1.5 (du tableau 1)	\$ 206 094	\$	-	\$		\$	206 094
1. Personnel et autres employés	\$ 11 869					\$	11 869
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$ 1 286					\$	1 286
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$ 913					\$	913
4. Services contractuels	\$ 7 470					\$	7 470
5. Frais de déplacement	\$ _					Ś	-
6. Transferts et subventions aux homologues	\$ 171 600					\$	171 600
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$ 12 956		9			\$	12 956
Total	\$ 206 094	\$	lage.	\$		\$	206 094
Produit 2.1							
Total pour produit 2.1 (du tableau 1)	\$ 126 994	\$	-	\$		\$	126 994
1. Personnel et autres employés	\$ 11 869			7		ć	11 869
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$ 1 285					¢	1 285
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la	\$ 914					\$	914
4. Services contractuels	\$ 7 470					\$	7 470
5. Frais de déplacement	\$ -					\$	7470



Tableau 2 - Répartition des produits par catégories de budget de l'ONU

	CORDAID	reci	Organisation piendiaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD)		Total
6. Transferts et subventions aux homologues	\$ 74 500				\$	74 500
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$ 30 956				\$	30 956
Total .	\$ 126 994	\$ .	-	\$ -	\$	126 994
Produit 2.2						
Total pour produit 2.2 (du tableau 1)	\$ 234 600	\$	-	\$	- \$	234 600
1. Personnel et autres employés	\$ 13 869				\$	13 869
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$ 1 285				\$	1 285
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la	\$ 915				\$	915
4. Services contractuels	\$ 7 470				\$	7 470
5. Frais de déplacement	\$ 				\$	-
6. Transferts et subventions aux homologues	\$ 202 100		,		\$	202 100
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$ 8 961		*		\$	8 961
Total	\$ 234 600	\$	la -	\$	\$	234 600

RESULTAT 3				
Produit 3.1				
Total pour produit 3.1 (du tableau 1)	\$ 65 980	\$	\$	\$ 65 980
1. Personnel et autres employés				\$ -
2. Fournitures, produits de base, matériels				\$ -
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la				\$ -
4. Services contractuels				\$ 



Tableau 2 - Répartition des produits par catégories de budget de l'ONU

Tableau 2 - Repartition des produits par categories	CORDAID	Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD)		Total
5. Frais de déplacement				\$	-
6. Transferts et subventions aux homologues	\$ 65 980			\$	65 980
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs				\$	-
Total	\$ 65 980	\$ -	\$ -	\$	65 980
Produit 3.2					
Total pour produit 3.2 (du tableau 1)	\$ 63 980	\$ -	\$ -	\$	63 980
1. Personnel et autres employés				5	
2. Fournitures, produits de base, matériels				\$	
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)				\$	-
4. Services contractuels				\$	•
5. Frais de déplacement				\$	63 980
6. Transferts et subventions aux homologues	\$ 63 980			\$	63 980
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs		44		\$	-
Total	\$ 63 980	\$ -	\$ -	\$	63 980
Produit 3.3					
Total pour produit 3.3 (du tableau 1)	\$ 45 980	\$ -	\$ -	1	45 980
1. Personnel et autres employés				\$	19-1
2. Fournitures, produits de base, matériels				\$	•

of

Tableau 2 - Répartition des produits par catégories de budget de l'ONU

Tableau 2 - Repartition des produits par categories	CORDAID	r	Organisation ecipiendiaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD)	Total
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la					\$ -
dépréciation)					\$
4. Services contractuels		_			\$ -
5. Frais de déplacement	\$ 459	080		•	\$ 45 980
<ul><li>6. Transferts et subventions aux homologues</li><li>7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs</li></ul>					\$ _
Total	\$ 45.9	980 \$	-	\$ -	\$ 45 980

Coûts supplémentaires			*	Ġ	-	\$	157 368
Total des coûts supplémentaires (du tableau 1)	\$	157 368	\$	7	-	Ċ	45 887
L. Personnel et autres employés	\$	45 887				\$	-
Fournitures, produits de base, matériels			,			\$	-
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la			*			\$	-
4. Services contractuels						\$	-
5. Frais de déplacement			le p			\$	
5. Transferts et subventions aux homologues	<i>c</i>	111 481				\$	111 481
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$	157 368	\$	\$		\$	157 368

M

Tableau 2 - Répartition des produits par catégories de budget de l'ONU

Tableau 2 - Répartition des produits par categories		CORDAID		Organisation piendiaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD)			Total
Totaux		CORDAID	reci	Organisation piendiaire 2 (budget en USD)		Organisation endiaire 3 (budget en USD)		Totaux
1. Personnel et autres employés	\$	128 967	\$	•	\$	-	\$	128 967 9 197
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$	9 197	\$	-	\$	-	15	9 197
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la	\$	6 398	\$		\$	-	\$	6 398
dépréciation)	\$	52 553	\$	-	\$	-	\$	52 553
4. Services contractuels	d		5	-	\$	•	\$	
5. Frais de déplacement	\$	886 915	\$	•	\$		\$	886 915
6. Transferts et subventions aux homologues	13	880 313	7					
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$	317 839	\$		\$	4	\$	317 839 1 401 869
	\$	1 401 869	\$	-	\$	-	5	98 131
Sous-budget total du projet Coûts indirects (7%):	\$	98 131	\$	-	\$	-	5	
TOTAL	\$	1 500 000	\$	lage	\$		\$	1 500 000



#### Tableau 1 - Budget du projet PBF par résultat, produit et activité

Nombre de resultat / produit	Formulation du resultat/ produit/activite	CORDAID (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD)	Total	Pourcentage du budget pour chaque produit ou activite reserve pour action directe sur égalité des sexes et autonomisation des femmes (GEWE) (cas echeant)	Niveau de depense/ engagement actuel (a remplir au moment des rapports de projet)	Justification du montant à GEWE (par exemple, la formation comprend une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques déployés pour assurer une représentation égale des femmes et des hommes, etc.)	Notes quelconque le cas echean (e.g sur types des entrants ou justification du budget)
RESULTAT 1:	L'implication des OSC féminines dans la défense	e des droits sur l'accès à	la terre de la femme	et sur sa participation	au niveau local est	accrue. (Cordaid,UNIPROBA et CE	[ ]P)		
Produit 1.1:	Une alliance stratégique de plaidoyer est mise o	en place pour faire ente	endre la voix de la Fen	nme burundaise sur l'a	ccès à la terre et su	ır sa participation au niveau local.			
Activite 1.1.1:	Identifications des OSCs féminines ou favorables à la promotion et protection des femmes pour constituer une alliance stratégique de plaidoyer	15 250	-		15 250	100%		OSC féminines privilégiées (dirigées par des femmes, ration de femmes parmi les membres important, etc.)	
Activite 1.1.2:	Constituer les réseaux, les coalitions et les alliances stratégiques pour faire entendre leur voix .	17 250			17 250	100%		OSC féminines privilégiées (dirigées par des femmes, ration de femmes parmi les membres important, etc.) + Appui à l'expression de la vois des femmes	
Activite 1.1.3:	Organiser des réunions de coalition	22 250		*	22 250	100%		Avec les OSC féminines + sujets toujours sensibles au genre.	
Activite 1.1.4	Renforcement des capacités des réseaux pour la promotion du genre sur le plaidoyer et sur d'autres thématiques	24 250			24 250	100%	-	OSC féminines privilégiées (dirigées par des femmes, ration de femmes parmi les membres important, etc.)	
Activite 1.1.5	Créer / renforcer des cadres de concertation et de dialogue	27 250	*		27 250	90%		Principalement des OCS féminies et de nombreux sujets d'égalité des genre. Mais d'autres sujets peuvent être discutés concernant des groupes plus larges de vulnérables.	
Activite 1.1.6	Organiser des ateliers de sensibilisation et d'échange au niveau communautaire sur les droits fonciers des femmes	27 250	-		27 250	100%		Sujets uniquement liés à l'égalité des genres.	
Activite 1.1.7	Organiser, au niveau communal, des réunions d'information et de sensibilisation des autorités et des leaders féminins sur la participation citoyenne de la femme (20 réunions)	22 250			22 250	70%		Réunions qui cocnerneront principalement l'égalité des genres mais aussi d'uatres groupes.	
Activite 1.1.8					-				
	Produit total	155 750			155 750	146 350			
Produit 1.2:	Les bonnes pratiques judiciaires sensibles au ge civile)	nre en matière de la su	ccession foncière sont	capitalisées et dissém	inées auprès des a	cteurs judiciaires notamment les Ju	uges et les Avocats ainsi o	que les autres défenseurs des droits fonciers des femm	es (associations de la société
Activite 1.2.1	Identifier les décisions judiciaires sensibles au genre rendues par les Cours et Tribunaux en matière de la succession foncière et rédiger un recueil de jurisprudence y relative	28 280			28 280	100%		Jurisprudence uniquement favorable à l'égalité à la succession	
Activite 1.2.2	Mutiplication du recueil de jurisprudence pour usage par les juridictions, Barreaux, universités, organisations de la société civile, etc.	21 280	1		21 280	100%		Les recueils contiendront uniquement de la jurisprudence favorable à l'égalité des genres	
Activite 1.2.3	Organiser 3 atelier de dissémination des bonnes pratiques judiciaires auprès des acteurs judiciaires (juges et avocats) et des autres défenseurs des droits fonciers des femmes.	20 280			20 280	65%		Dissémination de jurisprudence favorable à l'égalité des genre dans la succession + au moins 50% des acteurs seront des femmes.	
Activite 1.2.4	Organiser 5 ateliers de 2 jours de renforcement des capacités des Conseils des Notables sur les notions élémentaire en droit et la prise en compte du genre et des droits fonciers des femmes dans les services offerts aux communautés	28 280	-		28 280	55%		Dissémination d'information favorable au genre mais les Conseils des notables sont des structures majoritairement masculines	



Nombre de resultat / produit	Formulation du resultat/ produit/activite	CORDAID (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD)	Total	Pourcentage du budget pour chaque produit ou activite reserve pour action directe sur égalité des sexes et autonomisation des femmes (GEWE) (cas echeant)	Niveau de depense/ engagement actuel (a remplir au moment des rapports de projet)	Justification du montant à GEWE (par exemple, la formation comprend une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques déployés pour assurer une représentation égale des femmes et des hommes, etc.)	Notes quelconque le cas echear (e.g sur types des entrants ou justification du budget)
Activite 1.2.5	Constituer et alimenter une bibliothèque en ligne des instruments juridiques, études et autres documents de référence sur la justiciabilité des droits fonciers des femmes	28 280			28 280	90%		Contenu uniquement des informations légales favorables à l'égalité des genres	
	Produit total	126 400			126 400	103 748			
Produit 1.3:	D	es ateliers de sensibilisa	tion et d'échange sor	nt organisés éveiller la	conscience de la pr	ppulation sur les droits fonciers de	s femmes et la participati	on citoyenne des femmes (Cordaid et CEJP)	
Activite 1.3.1	Organiser 6 ateliers de sensibilisation pour le réveil de conscience de la population sur les droits fonciers des femmes et leur participation citoyenne	13 000			13 000	90%		Atelier destinés au changement des mentalités concernant l'égalité des genres au niveau communautaire. Certaines discussions porteront plus largement sur d'autres groupes vulnérables.	
Activite 1.3.2	Organiser deux émissions à travers les radios communautaires pour sensibiliser et influencer le changement des comportements	18 000		-	18 000	100%		Contenu uniquement d'informations favorables à l'égalité des genres	
Activite 1.3.3	Productions des spots à travers les radios nationales pour changement des comportements discriminatoires	13 910		-	13 910	100%		Contenu uniquement d'informations favorables à l'égalité des genres	
	Produit total	44 910			44 910	43 610			
Produit 1.4:	Des groupements des OSC sont structurés et ren	iforcées selon les axes d	es PCDC dans les com	munes d'interventions	(Cordaid et CEJP)				
Activite 1.4.1	Restructuration des OSc féminines en clusters selon les axes prioritaires des plan communal de développement communautaire	27 259			27 259	100%		OSC féminines privilégiées (dirigées par des femmes, ration de femmes parmi les membres important, etc.)	
Activite 1.4.2	Renforcement des capacités des Clusters	27 259			27 259	· 100%		OSC féminines privilégiées (dirigées par des femmes, ration de femmes parmi les membres important, etc.)	
activite 1.4.3	Organiser des initiatives d'interpellation des OSCs féminines regroupées en clusters pour la prise en compte de leurs besoins spécifiques	22 259		-	22 259	100%		OSC féminines privilégiées (dirigées par des femmes, ration de femmes parmi les membres important, etc.)	
	Organiser des cadres d'échange et d'interpellation entre OSCs et autorités locales	27 259	*		27 259	95%		Les questions discutées seront liées aux questions d'égalité des genres. Les participantes des OSC seront	
ctivite 1.4.5	Sensibiliser la population en général sur les principes fondamentaux des droits huamins et d'autres textes de lois contre la discrimination de toute forme	23 259			23 259	70%		à 90% des femmes. Focus sur les droits de la femme mais des thèmes transversaux seront aussi discutés	
ctivite 1.4.6	Organiser des activités de sensibilisation et de plaidoyer pour la participation citoyenne des femmes au niveau communautaire	27 259	-		27 259	90%		Activités destinés au changement des mentalités concernant l'égalité des genres au niveau communautaire. Certaines discussions porteront plus largement sur d'autres groupes vulnérables.	
ctivite 1.4.7	Créer et animer les groupes de solidarité et d'entraide des femmes pour renforcer la voix de la femme au niveau communautaire	19 259		+	19 259	100%		OSC féminines privilégiées (dirigées par des femmes, ration de femmes parmi les membres important, etc.)	
	Produit total	173 813			173 813				



Nombre de resultat / produit	Formulation du resultat/ produit/activite	CORDAID (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD)	Total	Pourcentage du budget pour chaque produit ou activite reserve pour action directe sur égalité des sexes et autonomisation des femmes (GEWE) (cas echeant)	Niveau de depense/ engagement actuel (a remplir au moment des rapports de projet)	Justification du montant à GEWE (par exemple, la formation comprend une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques déployés pour assurer une représentation égale des femmes et des hommes, etc.)	Notes quelconque le cas echean (e.g. sur types des entrants ou justification du budget)
Produit 1.5	Des micro projets de consolidation de la paix so	nt mises en œuvre par	es groupements des	femmes marginalisées	(Cordaid et LINIDE	OBA)			
Activite 1.5.1	Appuyer financièrement les micro-projets de consolidation de la Paix des groupements de femmes marginalisées ou d'autres groupes vulnérables	144 547	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	-	144 547	85%		Les micro-projets seront à 85% destinés à des groupes de femmes	
Activite 1.5.2	Accompagnement et renforcement des capacités des ces groupements	61 547			61 547	85%		Les micro-projets seront à 85% destinés à des groupes de femmes	
	Produit total	206 094			-				
	- radare cosar	200 034			206 094	175 180	•		
RESULTAT 2:	Les mécanismes de protection des droits des								
Produit 2.1	Des sessions de renforcement des capacités sont	offertes aux acteurs fo	ormels et informels						
Activite 2.1.1	Renforcement des capacités des acteurs informels (conseil des notables sur les matières juridiques usuelles (code de procédures civile	58 397			58 397	70%		Dissémination d'information favorable au genre mais les Conseils des notables sont des structures majoritairement masculines	
Activite 2.1.2	Renforcement des capacités sur les techniques de résolution des conflits fonciers sensibles au genre	68 597			68 597	100%		Renforcement de capacité spécialement sur la thématique égalité des genres	
	Produit total	126 994			-				
Produit 2.2	Assistance juridique et judiciaire est fourni aux p	ersonnes (femmes) vur	nerables des commu	nautés bénéficiaires d	126 994	109 475			
Activite 2.2.1	Organiser 3 caravanes juridiques d'information et d'aide juridique gratuite aux communautés locales en accordant une attention particulière aux droits des femmes	51 600			51 600	70%		Focus sur les femmes à 70 % minimum	
	Fournir l'assistance judiciaire à 400 femmes (veuves, rapatriées, victimes des VBG, orphelines chefs de menages, etc.) et autres personnes vulnérables des communautés bénéficiaires pour renforcer l'exercice et	95 000			95 000	<sub>#</sub> 85%		Assitance légale majoritairement à destination des femmes les plus vulnérables.	
Activite 2.2.3	Organiser des séances de sensibilisation a travers la Production des spots radio, des messages automatiques	40 000			40 000	50%		Contenu uniquement d'informations favorables à l'égalité des genres	
Activite 2.2.4	-Plaidoyer pour implication des Femmes dans le mécanismes de résolution des conflits au niveau communautaire	48 000			48 000	100%		Contenu uniquement d'informations favorables à l'égalité des genres	
					*				
	Produit total	234 600		-	234 600	184 870			
RESULTAT 3:	Les droits fonciers de la population et des femme	e on particulier sout of							
Produit 3.1	Des bureaux des services fonciers fonctionnels so	nt mises en place	curises au niveau des	services tonciers com	munaux(APDH)				
	Organiser des séances d'informations aux conseils communaux sur l'importance de la création des services fonciers communaux	20 327			20 327	60%		Contenu de formation sera foculisé sur l'importance de la certification sensible au genre.	
	Réhabiliter les 2 bureaux des services fonciers communaux /Equiper le SFC/achats des materiels	25 327	-		25 327	0		- Sunt	
Activite 3.1.3	Recruter et former les agents des Guichets fonciers	20 326			20 326	60%		Contenu de formation sera foculisé sur l'importance	
	Produit total	65 980			65 980	24 392		de 🔞 certification sensible au genre.	

ref

Nombre de resultat / produit	Formulation du resultat/ produit/activite	CORDAID (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD)	Total	Pourcentage du budget pour chaque produit ou activite reserve pour action directe sur égalité des sexes et autonomisation des femmes (GEWE) (cas echeant)	Niveau de depense/ engagement actuel (a remplir au moment des rapports de projet)	Justification du montant à GEWE (par exemple, la formation comprend une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques déployés pour assurer une représentation égale des femmes et des hommes, etc.)	Notes quelconque le cas echeant (e.g. sur types des entrants ou justification du budget)
Produit 3.2:	Des sessions et débats communautaires sont or	ganisées sur le changen	ent de comportemen	nt .					
Activite 3.2.1	Sensibiliser la population sur l'importance de la certification foncière comportants les noms de tous les conjoints	20 327	·		20 327	90%		Contenu de la sensibilisation sera foculisé sur l'importance de la certification sensible au genre.	
Activite 3.2.2	Former et équiper les commissions de reconnaissances collinaires impliquees dans le processus de certification	23 327	-		23 327	90%		Contenu de formation sera foculisé sur l'importance de la certification sensible au genre	
Activite 3.2.3	Organiser des débats communautaires sur le changement de comportement au tour de la gestion foncière	20 326			20 326	90%		Contenu de formation sera foculisé sur l'importance de la certification sensible au genre	
	Produit total	63 980			-				
Produit 3.3	Des certificats fonciers sont mises à la dispositio			•	63 980	57 582			
	Appuyer les groupes vulnérables à l'acquisition	ii des vuinerables benei	iciares du projet	-			-		
Activite 3.3.1	des Certificats Fonciers	27 990			27 990	85%		Au moins 85% des gens appuyés seront des femmes	
Activite 3.3.2	Organiser des séances de plaidoyer pour la revue du format du certificat foncier	17 990	-		17 990	100%		Thématique de plaidoyer: sécurisation foncière genrée	
	Produit total	45 980		-	45 980	41 782			
COUT TOTAL		1 244 501			1 244 501				
Cout de personnel du projet si pas inclus dans les activites ci- dessus		45 887			45 887	60%		Au moins 50% du personnel de Cordaid por ce projet sera féminin	
Couts operationnels si pas Inclus dans les activites ci-dessus		34 148			34 148	80%		Au moins 80% des coûts opérationnels complémentaires concerneront l'égalité des genres.	
Budget de suivi		63 333			63 333	80%		Pour le S&E les données seront désagrégées par sexe et par âge. Le recrutement de personnel féminin pour la collecte des données et leur annalyse sera favorisé.	
Budget pour 'évaluation finale ndépendante		14 000			14 000	, 80%		L'évaluation aura un focus sur l'impact du projet sur l'amélioration de l'égalité des genre et de l'autonomisation de la femme	
	Coûts supplémentaires total	157 368		1.2	157 368	116 717		i autonomisation de la femme	

9/

		Totaux					
	CORDAID (budget en USD)		Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD)		Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD)		Total
Sous-budget total du projet	S	1 401 869	5	-	\$		\$ 1 401 869
Coûts indirects (7%):	S	98 131	\$	-	\$	-	\$ 98 131
Total	\$	1 500 000	\$	-	\$		\$ 1 500 000

	Répartition des tranches basée sur la performance									
	CORDAID (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD)	Total	Tranche %					
Première tranche	525 000			525 000	35%					
Deuxième tranche	525 000	-		525 000	35%					
Troisième tranche (le cas échéant)	450 000	-	THE STATE OF THE S	450 000	30					
Total	1 500 000			1 500 000	100%					

\$ alloué à GEWE (inclut coûts indirects)	\$ 1 248 103,16
% alloué à GEWE	83,21%
\$ alloué à S&E (inclut coûts indirects)	\$ 82 746,31

Note: Le PBF n'accepte pas les projets avec moins de 5% pour le S&E et moins 15% pour le GEWE. Ces chiffres apparaîtront en rouge si ce seuil minimum n'est pas atteint.

Total des dépenses	0
Taux d'exécution	0%



#### For MPTFO Use

	Totals									
	Organisation recipiendiaire 1 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD)	Totals						
1. Staff and other										
personnel	\$ 128,967.00	\$ -	\$ -	\$ 128,967.00						
2. Supplies,										
Commodities,										
Materials	\$ 9,197.00	\$ -	\$ -	\$ 9,197.00						
3. Equipment,										
Vehicles, and										
Furniture (including										
Depreciation)	\$ 6,398.00	\$ -	\$ -	\$ 6,398.00						
4. Contractual										
services	\$ 52,553.00	\$ -	\$ -	\$ 52,553.00						
5. Travel	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -						
6. Transfers and										
Grants to										
Counterparts	\$ 886,915.00	\$ -	\$ -	\$ 886,915.00						
7. General Operating										
and other Costs	\$ 317,839.00	\$ -	\$ -	\$ 317,839.00						
Sub-Total	\$ 1,401,869.00	\$ -	\$ -	\$ 1,401,869.00						
7% Indirect Costs	\$ 98,130.83	\$ -	\$ -	\$ 98,130.83						
Total	\$ 1,500,000	\$ -	\$ -	\$ 1,500,000						

	Performance-Based Tranche Breakdown									
		nisation recipiendiaire 1 (budget en USD)	Oı	rganisation recipiendiaire 2 (budget en USD)	Org	anisation recipiendiaire 3 (budget en USD)		TOTAL	Tranche %	
First Tranche:	\$	525,000	\$	-	\$	-	\$	525,000	35%	
Second Tranche:	\$	525,000	\$		\$		\$	525,000	35%	
Third Tranche:	\$	450,000	\$	•	\$		\$	450,000	30%	
TOTAL	\$	1,500,000	\$	•	\$	•	\$	1,500,000		